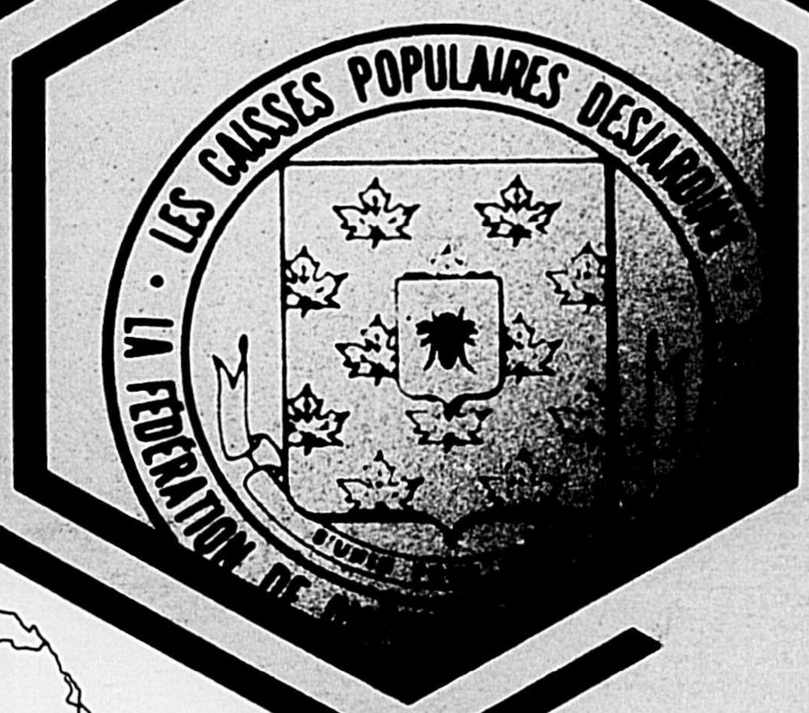
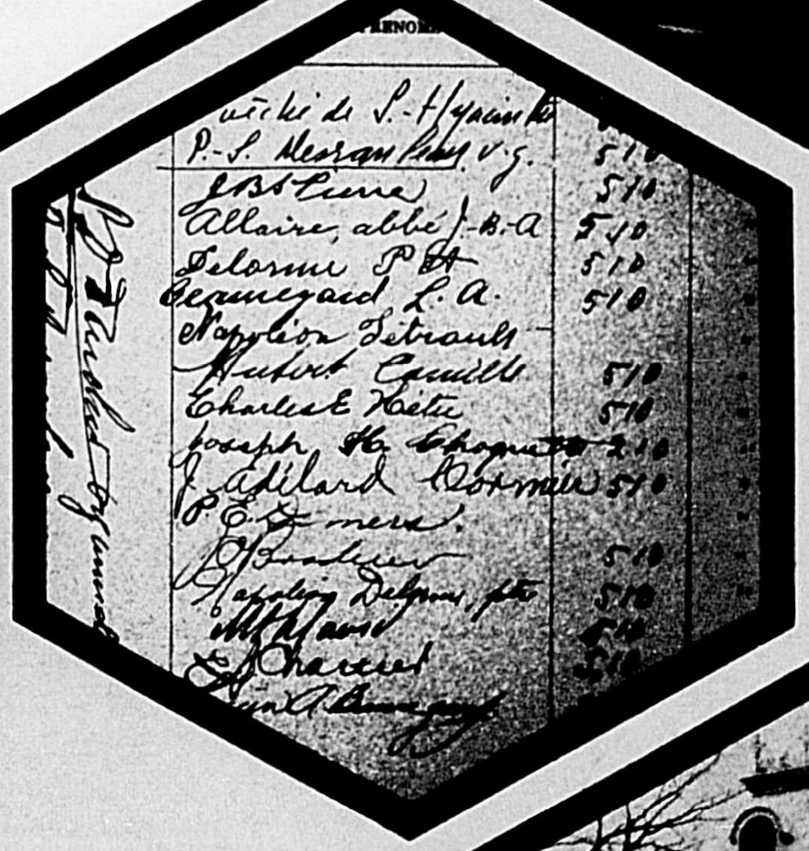
50

50 ANS DE COOPÉRATION









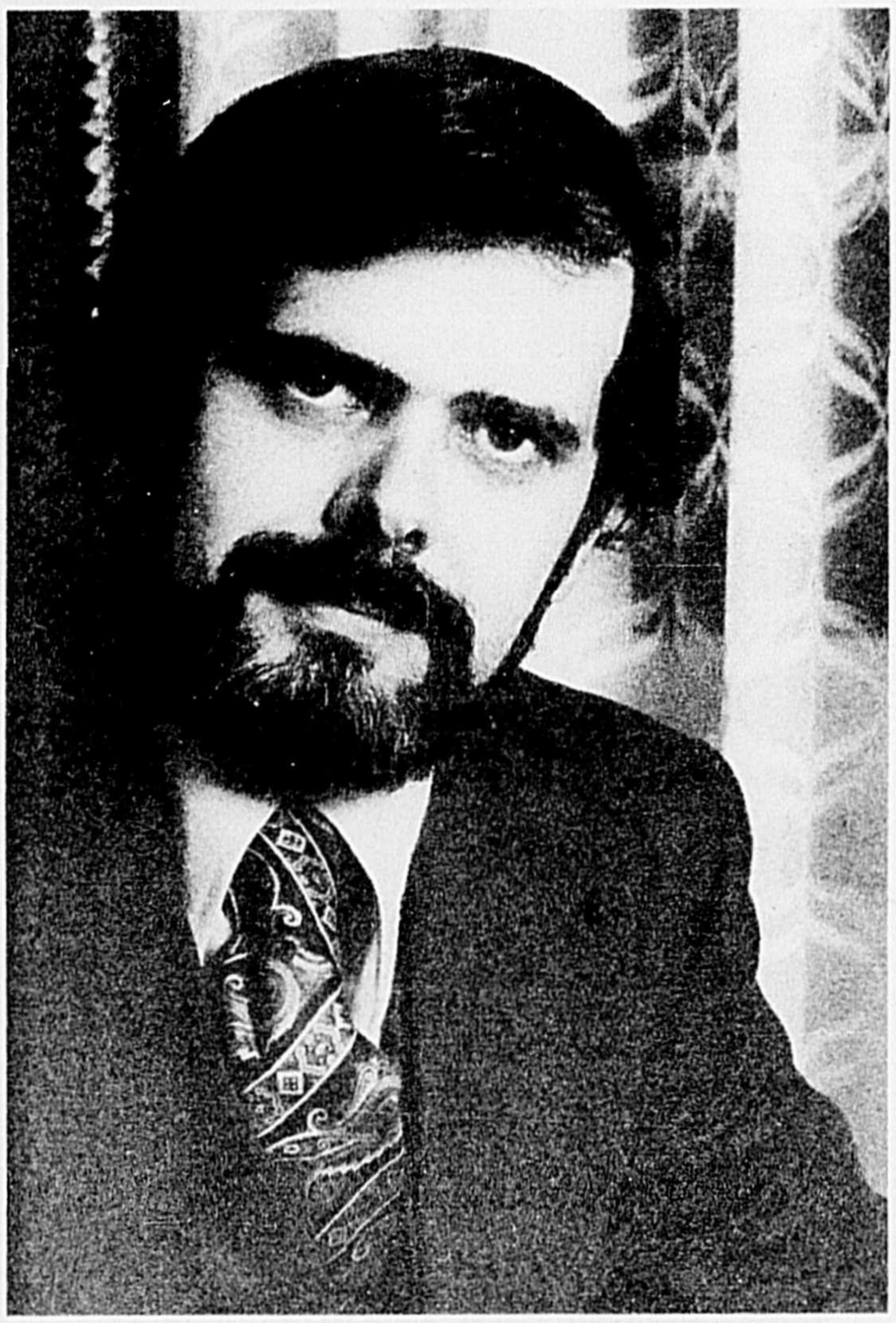


la Caisse Populaire de Saint-Hyacinthe



Message du président
du Comité des Fêtes

"La fête des membres!"



M. Réal Brodeur, membre du Conseil d'administration, et président du Comité des Fêtes du Cinquantième anniversaire de la Caisse.

Le cinquantième anniversaire est la meilleure occasion, tant pour les administrateurs que pour les membres-sociétaires, de faire le point, mais aussi de manifester d'une manière tangible, la force qui unit tous ceux qui coopèrent dans le Mouvement.

Cette invitation s'adresse aussi à la classe de jeunes qui viennent de plus en plus emboîter le pas à la coopération. C'est peut-être significatif ce choix qu'ont fait les administrateurs de nommer le plus jeune du Conseil pour présider le Comité des Fêtes du Cinquantième. Je suis touché de cette confiance à mon égard, et je les en remercie.

Je remercie aussi tous les membres de l'équipe qui m'ont assisté dans cette réalisation. Il m'a été particulièrement agréable d'oeuvrer avec eux, pour mener à bonne fin cette réalisation du Cinquantième.

Je ne voudrais surtout pas exclure les aînés, ceux qui depuis tant d'années donnent un essor de plus en plus grand à notre institution coopérative.

Cette fête, elle nous revient à tous; et c'est tous ensemble qu'il nous faut franchir le cap du demi siècle, et d'entreprendre dans un esprit vraiment coopératif, la deuxième moitié de notre centenaire. Bonne célébration à tous!

Réal Brodeur
président du Comité
des Fêtes du Cinquantième

Le Monument des fondateurs

Dévoilement du Monument des fondateurs, pour commémorer le cinquantième anniversaire de fondation de la Caisse populaire de Saint-Hyacinthe, le dimanche 13 novembre, à l'édifice de la Caisse.

Membres du Comité des Fêtes du 50e

Le Comité des Fêtes du Cinquantième anniversaire de la Caisse populaire de Saint-Hyacinthe, se compose: (assis) Mlle Lucie Courchesne, secrétaire; M. Réal Brodeur, président; Mlle Yolande Vermette; (debout) M. Pierre Richard, Mme Colette Coiteux, MM. Normand Archambault, Pierre Pothier, Gilles Bellerive et Vianney Théberge. N'apparaissent pas sur la photo, MM. Viateur Dubé, président du Conseil d'administration; Gilbert Dragon, directeur de la Caisse Gilles Daudelin et Hervé Lemonde.



Réalisation de l'historique

Le présent historique a été réalisé et publié par le Comité des Fêtes du Cinquantième anniversaire de la Caisse populaire de Saint-Hyacinthe

Directeur de la publication:
- Vianney Théberge

Collaborateur:
- Pierre Pothier

Personnes-ressources:
- M. Lucien Beauregard
- M. Viateur Dubé
- M. Gilbert Dragon
- M. Lucien Pilon
- M. Alexandre Campbell
- M. Réal Brodeur
- M. Normand Archambault
- M. Normand Giard
- M. Roland Brosseau
- Le Courrier

Toute reproduction même partielle ou déguisée est formellement interdite sans l'autorisation expresse de la Caisse Populaire de Saint-Hyacinthe.

Imprimé à Saint-Hyacinthe par l'Imprimerie commerciale Le Courrier

Message du président

"Ce cinquantième: une simple halte"



M. Viateur Dubé actif dans les mouvements d'action catholique, pour avoir occupé entre autres le poste de président de la Jeunesse ouvrière catholique (J.O.C.) et de la Ligue ouvrière catholique (L.O.C.), M. Viateur Dubé est passé assez tôt au Mouvement Desjardins.

Dès 1951, il siégeait au Conseil d'administration; il en devenait président en 1975.

Père de quatre filles et d'un garçon, il occupe le poste de superviseur des services des studios et de l'entreposage, services scéniques, à Radio-Canada.

Né à Grand-Métis, en 1922, M. Dubé demeure depuis sa plus tendre enfance à Saint-Hyacinthe.

Il serait difficile de passer sous silence un cinquantième anniversaire, surtout lorsque celui-ci touche un si grand nombre de gens, d'autant plus qu'un jubilée cela ne revient pas souvent.

Les événements ont voulu que ce soit moi qui préside le Conseil d'administration en cette heureuse année. Je peux vous assurer que mon intention est de faire de 1977-78, une année si non plus, au moins aussi remplie de succès que les 49 précédentes qui ont accusé les unes après les autres des records et des bénéfices que bien des mouvements et organismes sont en droit d'envier.

Un tel succès, même avec beaucoup de chance, n'arrive pas tout seul. Il faut des pionniers, des travailleurs, une relève, des heures et des années de labeur, bref une équipe de gens qui se donnent la main pour accomplir une chose aussi grande que celle de donner vie à la coopération.

Dans toute réalisation, on est porté, et à juste titre, à se retourner vers les fondateurs.

Avoir une idée, mérite en soi une certaine considération. Mais lui donner l'existence, faire en sorte qu'elle prenne forme, et qu'elle reçoive l'assentiment, avec les années de toute une collectivité, est un exploit digne de mention.

Aussi, j'aimerais rendre un hommage particulier aux fondateurs de notre Caisse, à ceux-là même qui osèrent les premiers pas dans le Mouvement Desjardins à Saint-Hyacinthe. On ne peut avec les yeux du présent juger les premières années de la Caisse; ces gens avaient à implanter une nouvelle idée dans l'esprit de la masse, idée qu'ils maîtrisaient eux-mêmes avec peine. Mais les gestes qu'ils ont posés, les décisions qu'ils ont prises, les heures qu'ils ont passées en réunions, en pourparlers, en information ou autres, les sacrifices qu'ils se sont imposés pour la survie du Mouvement, tout cela n'a pas été vain et inutile. L'aboutissement de cette action concertée est là sous nos yeux et témoigne d'une véritable réussite.

À ceux qui demeurent, et qui ont été les artisans de cette oeuvre, un sincère merci!

Et il y a aussi ceux qui ont prolongé ces premiers pas, et ils sont nombreux. Cependant on peut en rejoindre beaucoup si on pense à certains mouvement d'actions catholique, aux syndicats et autres organismes qui ont fourni des hommes de valeur, intéressés à la coopération. Ils ont su continuer le mouvement, lui donner même un élan de plus en plus grand, tout en respectant les principes premiers émis par le commandeur Desjardins.

À eux aussi, j'adresse tous mes remerciements. Y aurait-il eu des oublis? C'est possible au cours de cinquante ans qu'une erreur bien humaine se soit produite. Certains attendent peut-être un merci qui n'aurait pas été formulé dans sa forme usuelle ou solennelle. C'est ce que je voudrais rectifier avant que de tourner la dernière page sur ces cinq décennies pour entamer la deuxième partie de notre centenaire.

Je dois avouer qu'aucune amertume ne m'est apparue au cours de mes années passées au sein du Mouvement Desjardins. Il serait regrettable que cela se produise même chez un seul sociétaire. Je crois encore en la devise des Caisses: "S'unir pour servir", et je respecte trop le membre, pour laisser place à une telle attitude.

Plus que jamais aujourd'hui, il faut se donner la main, se féliciter, sans fausse modestie, ni orgueil, pour le travail accompli, et poursuivre notre route dans la même direction.

Je me pose cependant une interrogation, à l'aube de cette nouvelle décennie. Quelle est la notion qui anime les coopératives au sein du Mouvement Desjardins! En est-elle une de profit, de rentabilité, au détriment du coopérateur? Aurions-nous commencer à agir en fonction de l'argent, plutôt que de l'humain?

En d'autres mots: qu'est-ce qui incite un individu à devenir sociétaire: chercher des services à meilleurs comptes, ou s'entraider entre coopérateur?

La question est posée! À chacun de nous d'y répondre. Il est bon, je crois, après cinquante ans d'existence, qu'on se pose l'interrogation et surtout qu'on y réponde franchement. Il y a peut-être une éducation à refaire en ce sens qu'on ne perde pas de vue l'esprit de coopération, principe qui est à la base même du Mouvement Desjardins. C'est toute une philosophie!

Pour ceux qui l'auraient oublié, je souligne qu'il n'y a aucune notion de profit dans le mot coopération: c'est l'avoir de l'un qui est passé à l'autre; ce sont des gars qui travaillent ensemble dans une cause commune.

Serait-ce trop utopique de vouloir s'en tenir à cet esprit? Pour ma part, je suis sûr que c'est possible, parce que nous formons toute une équipe à la Caisse populaire, nous sommes des sociétaires qui oeuvrons dans le même sens, qui tâchons de conserver les valeurs humaines au-dessus de celles de l'argent.

Cet effort collectif, nous avons à le poursuivre et à le transmettre à ceux qui nous suivront.

Ce cinquantième anniversaire n'est pas une fin, mais plutôt une simple halte pour reprendre son souffle et entreprendre un autre bout de chemin.

Consciente du travail accompli, riche de l'expérience acquise, de son ascension constante, de la confiance et du respect de ses membres, la Caisse populaire de Saint-Hyacinthe se met déjà en route vers son centenaire.

Les premières années de la Caisse et ceux qui les ont vécues



M. Lucien Beauregard en avait long à raconter.

La reconstitution des premières années de la Caisse et de son évolution au cours des cinquante années qui viennent de se passer, a été rendue possible à certains textes officiels, mais surtout grâce à la contribution des principaux artisans de cette Institution. Au début de l'été, M. Réal Brodeur, président du Comité des Fêtes du cinquantième, de concert avec M. Viateur Dubé, président du Conseil d'administration de la Caisse, M. Gilbert Dragon, directeur de la Caisse et de quelques administrateurs, invitaient MM. Lucien Beauregard, fondateur, gérant, administrateur et président, pendant de nombreuses années, Alexandre Campbell, administrateur, Lucien Pilon, directeur général sortant de l'Union régionale, à venir raconter à leur façon la montée de la Caisse populaire de Saint-Hyacinthe.

Le texte qui suit est le fruit de cette rencontre.

Ce siècle avait vingt-sept ans, lorsque l'idée de fonder une Caisse populaire à Saint-Hyacinthe germa dans la tête de quelques jeunes Maskoutains.

Membres de l'Association catholique de la Jeunesse canadienne, (l'A.C.J.C.) ces jeunes avaient, cette année-là, à étudier le thème "l'épargne pour la jeunesse". Ils ont alors commencé à rédiger des études, bien modestes en soi, sur la façon de dresser une comptabilité, dans le but concret d'avoir de l'argent pour leur mariage. Après des recherches dans les livres et les revues, certains se penchèrent sur les Coopératives et les Caisses populaires.

C'est à ce moment-là que ces jeunes ont reconnu l'intérêt pour Saint-Hyacinthe d'organiser une Caisse populaire. Il n'y eut qu'un pas à franchir pour voir se réaliser le projet. Ce groupe, entrait alors en contact avec les autorités religieuses du temps. Mgr Philippe Desranleau, le vicaire général de Mgr F.-Z. Decelles, évêque de Saint-Hyacinthe, qui devait être nommé plus tard évêque de Sherbrooke, de concert avec M. l'abbé Napoléon Delorme, vicaire à la cathédrale, dressèrent alors une liste de personnes susceptibles de mettre sur pied les bases de la première Caisse populaire en territoire maskoutain.

Il est bon de souligner que ces faits ont été racontés, il y a peu de temps, par des membres du Mouvement Desjardins qui ont vécu de près ces premiers instants de la Caisse de Saint-Hyacinthe. Il s'agit de M. Lucien Beauregard, ancien gérant et administrateur de la Caisse pendant plusieurs années, il signa même la déclaration de fondation en 1927; M. Alexandre Campbell, membre depuis ses débuts de la Caisse, administrateur de la Caisse, membre actif dans le Mouvement Desjardins, et directeur de la Caisse de Casavant; M. Lucien Pilon, inspecteur propagandiste à l'Union régionale de Saint-Hyacinthe dès 1949, et membre de la Caisse à compter de cette date, directeur général de l'Union régionale de 1972 à 1976, ainsi que des dirigeants actuels de la Caisse, et des membres du Comité d'organisation des Fêtes du Cinquantième.

Il fut ainsi possible de reconstituer ces débuts, à l'aide des documents officiels de la Caisse, et de la mémoire de ces gens.

C'est ainsi que le 15 novembre 1927, à l'occasion de la première réunion de ces gens intéressés à fonder une Caisse populaire, procédaient à la déclaration de fondation de la Caisse populaire de Saint-Hyacinthe.

Il n'a donc suffi que d'une réunion pour mettre d'accord tous ces gens et commencer à percevoir les parts de capital social immédiatement.

"Immédiatement, parce que les gens avaient été choisis d'avance par Mgr Desranleau et M. l'abbé Delorme. Ils avaient déjà recruté ces gens pour en faire partie; parce que nous autres comme jeunes, on ne se voyait pas la possibilité de partir cela. Alors, c'est pour cela que Mgr Desranleau a dit: Hé bien! on va vous trouver des gens et leur demander d'en faire partie."

(M. Lucien Beauregard)

Ce qui fut chose faite! Les personnes désignées se présentèrent à ladite réunion qui aurait été tenue chez Casavant et Frères, ou dans l'une des salles de la Maison des Oeuvres.

Les personnes réunies qui signèrent la déclaration de fondation de la Caisse furent: Mgr P. Desranleau, MM. les abbés Charles-Émile Hétu, Napoléon Delorme, J.-B.-A. Allaire; MM. J.-B. Saint-Pierre, P.-A.



Un tour de table: on peut reconnaître MM. Alexandre Campbell, Réal Brodeur, Viateur Dubé, Lucien Beauregard, Lucien Pilon, tous réunis pour parler des débuts et de son évolution, de la Caisse populaire de Saint-Hyacinthe.

Delorme, L.-A. Beauregard, Napoléon Tétreault, Camille Hubert, Joseph-H. Choquette, J.-Adélard Cormier, P.-E. Demers, Ovilus Brodeur, M.-A. David, E.-J. Chartier et Lucien Beauregard.

Et ils posèrent les bases de la première Caisse Desjardins à Saint-Hyacinthe, après une conférence publique donnée par le R.P. D. Darche, représentant de l'Union régionale des Trois-Rivières.

"Il fut unanimement décidé de fonder, en vertu de la Loi des Syndicats de Québec, une société d'épargne et de crédit sous le nom de 'La Caisse populaire de Saint-Hyacinthe', et la déclaration de fondation requise ayant été signée conformément aux prescriptions de la susdite loi..."

Et les paroissiens convoqués à l'assemblée générale procédèrent à la formation du premier Conseil d'administration, de crédit et surveillance.

"Proposé par J.-O. Brodeur, appuyé par E.-J. Chartier, et résolu que les Messieurs, dont les noms suivent, soient nommés membres du Conseil d'administration, de la Commission de crédit et du Conseil de surveillance, comme suit:

Conseil d'administration

L.-A. Beauregard, M.-A. David, E.-J. Chartier, A. Delorme et Camille Hubert.

Commission de crédit

L.-A. Beauregard, P.-A. Delorme et Camille Hubert.

Conseil de surveillance

Révérend J.-B.-A. Allaire, ptre, Napoléon Tétreault et J.-O. Brodeur.

(signé) P.D. Darche, organisateur.

(Extrait du même procès-verbal, 15 nov. 1927)

Un peu plus de deux semaines plus tard, soit le 3 décembre, les nouveaux administrateurs se réunirent pour la première fois à la Maison des Oeuvres, propriété de l'Évêché, pour y tenir la deuxième assemblée à l'emplacement du premier local de la Caisse.

Quant à l'idée première, il semble impossible de savoir qui l'a eue. C'était de toute évidence quelqu'un de l'Association catholique de la jeunesse canadienne... Peut-être même une idée collective! Par ailleurs d'autres mouvements, d'autres associations ont-ils été de près ou de loin mêlés à la fondation de la Caisse?

Selon M. Beauregard, il n'y a pas de doute.

"À la fondation même? Non! Parce qu'il n'y avait pas beaucoup de mouvement qui existaient à ce moment-là. Même les syndicats n'étaient pas encore tous organisés à cette époque."

Puis par la suite, d'autres ont sans doute senti le besoin d'emboîter le pas. Les mouvements d'action, par le truchement de leur aumônier, la J.O.C., l'U.C.C. les Anciens retraitants, même les voyageurs de commerce qui se réunissaient alors chez les Pères Dominicains, pouvaient se faire les propagandistes du Mouvement Desjardins.

Et selon M. Lucien Pilon, il y en avait d'autres qui pouvaient faire une réclame envers la Caisse populaire:

"Tout à l'heure, on a parlé des voyageurs de commerce, de la J.O.C. et de l'A.C.J.C.; en même temps on se demandait si ces gens pouvaient faire une réclame envers la Caisse populaire. Mais, il y avait d'autres personnes qui pouvaient faire des réclames

De gauche à droite, MM. Normand Giard et Hervé Lemonde, administrateurs; Alexandre Campbell et Réal Brodeur.



envers la Caisse populaire: les parents! Qu'est-ce qu'ils faisaient les parents?

Et M. Beauregard de répondre:

"À ce point de vue-là, on a commencé à toucher des groupements: les Enfants de Marie, les Dames de Sainte-Anne, les Syndicats, les Clubs... "Apportez votre compte à la Caisse" leur disait-on, dans notre propagande. De là nous sommes allés dans les écoles, puis de là aux parents. Je pense bien que cela s'est transmis tranquillement. Et cela a eu un bon résultat."

Et de bons résultats, en dépit de la Crise économique qui devait débuter immédiatement après la fondation de la Caisse populaire de Saint-Hyacinthe.

Mais ces trois années, comment cela se passait-il durant cette période, surtout dans les premiers mois? Et les locaux?

"C'était le plus simplement possible. C'était le petit magasin: il y avait un petit comptoir avec un grillage et un tiroir pour l'argent. Les premières semaines, on n'avait même pas de coffre-fort. Alors, à ce moment-là, on prenait l'argent, puis on l'apportait chez soi". (M. Beauregard)

La Caisse logeait à ce moment, dans la Maison des Oeuvres, au 1895, de la rue Girouard, en face de l'Évêché; propriétaire d'ailleurs de l'édifice.

Et ce furent les premiers dépôts et... les premiers prêts.

"On a commencé un petit peu plus tard à avoir des emprunteurs, parce que l'argent n'entrait pas bien vite. Si je me rappelle bien, quand on eut atteint les $600 piastres, on a considéré cela comme beaucoup. On a fait des petits prêts. Quand il y a eu un petit peu plus d'argent, on a eu un coffre-fort, mais il barrait à peine; on ne connaissait pas la serrure qui pouvait fonctionner. Alors, tout l'argent de papier, on le mettait dans une enveloppe, et on l'apportait encore chez soi; en fin de semaine, on le mettait dans un coffre-fort. On a opéré ainsi un bon bout de temps; puis les gens ont commencé, petit à petit à venir chez nous! On a fait alors certains prêts, et puis les gens furent assez enthousiastes, à ce moment-là. Et alors on a monté graduellement, très tranquillement."

Il importe de souligner qu'en 1929, l'actif se chiffrait à quelque $8,882: l'épargne à $8,038, et les prêts à $7,057. Le salaire du gérant fut durant cette année de $70. La Caisse accusa alors un profit brut de $97.31.

Peu de temps avant, soit le 1er novembre 1928, sur une proposition de M. J.-O. Brodeur, appuyé par M. P.-A. Delorme, et adopté sur division, le "taux d'intérêt sur les dépôts d'épargne (était) porté à 3½% au lieu de 3%".

Et ce fut la Crise!

Le rythme de la Caisse a été au ralenti:

"Et puis, il y a eu aussi certaines rumeurs qu'on a été obligé de contrer, parce qu'il y a certaines Caisses qui ont fait faillite, à ce moment-là, à Montréal. Il s'est fait un peu de publicité, mais malgré tout, on a passé à travers les réserves. C'est vrai que les dépenses n'étaient pas fortes; il n'y en avait pas!"
(M. Alexandre Campbell)

L'on s'accorde à dire cependant que malgré les temps difficiles, la Caisse accusait à la fin de chaque année, des bénéfices, même si ce n'était que $47.

Voilà une situation quelque peu surprenante!

"Il y a un phénomène qui se produit toujours, soit dans un temps de crise, soit dans un temps de chômage: l'épargne, à ce moment-là, c'est paradoxal, augmente. Et on se demande toujours pourquoi. Je prétends que les gens qui travaillent, même s'ils ne sont pas nombreux, épargnent; et ça compense pour ceux qui ne pourraient épargner, mais qui ne peuvent le faire parce qu'ils sont sans travail. Quand on parle de crise, il faut bien se dire que tout le monde n'est pas sans travail; il en reste évidemment sur le marché du travail, que ceux-là devenant plus prudents, épargnent davantage."

(M. Lucien Pilon)

"Et pour les autres, c'est une dure leçon. Ils commencent par éteindre leurs dettes, s'ils ont cette idée-là; et par la suite, ils épargnent pour de bon. C'est par ailleurs assez difficile de trouver une raison en particulier pour laquelle l'actif de la Caisse monte. Ça monte quand il y a du chômage, ça monte aussi quand il y a de la prospérité. Qu'est-ce qui fait monter cela tout le temps? Ça dépend, selon moi d'une multitude de choses; c'est comme le civisme: c'est une multitude de petits détails."
(M. Alexandre Campbell)

Mais, il y a la confiance des gens envers les Caisses populaires, et les services qui y sont dispensés. Les Caisses n'étaient pas les seules à recevoir l'épargne des Québécois. Les services des Caisses se développant, se faisant mieux connaître, amenèrent inévitablement des sociétaires nouveaux.

Mais avant d'en arriver là, les dirigeants ont connu une période assez pénible malgré tout,

M. Alexandre Campbell fut invité à raconter ses souvenirs du temps qu'il était administrateur de la Caisse.

MM. Pilon, Dragon et Daudelin écoutent sans doute une anecdote amusante.





période qui accompagnait la Crise et la méfiance qu'elle a pu engendrer parmi la population.

"Ensuite, il y avait la non-confiance des personnes âgées, dans ce temps-là. "N'allez pas mettre votre argent à la Caisse, vous allez la perdre", disait-t-on. Il y en avait qui manquait tout à fait de confiance. "Ce n'est pas bon, ça vient juste de commencer" ajoutait-on. Puis, par la suite, les gens ont commencé à prendre confiance, et c'est là que cela a commencé à monter."

(M. Hervé Lemonde)

Et M. Beauregard d'enchérir:

"Et par ailleurs, je crois qu'à cette période-là l'enseignement de la coopération a été plus facile. Les gens étaient mal pris; alors on leur disait: c'est justement le temps; vous n'avez pas beaucoup d'argent; mais essayez de ménager; mettons-nous ensemble, formons une coopérative. À ce moment-là, si vous avez besoin de quelques sous, on sera prêt à vous aider. L'enseignement de la coopérative devenait à ce moment-là, plus facile."

Et un bon jour, il a fallu penser à agrandir la bâtisse. Deux solutions s'offraient aux membres-dirigeants: ou se porter acquéreur de l'immeuble où ils se trouvaient, et appelé "la Maison des Oeuvres", ou acheter une maison ailleurs et la transformer en bureau.

C'était en 1948. M. Hermann Phaneuf, directeur du temps, fut nommé pour effectuer les tractations d'abord avec l'Évêché. Rien à faire, la bâtisse n'était pas à vendre, même si la Caisse s'engageait à consacrer tout le deuxième plancher pour les bonnes oeuvres. Alors qu'on effectuait des pourparlers pour une maison sise entre la rue Girouard et des Cascades, l'on apprend, par un heureux hasard, que la maison de Mme Flibotte est à vendre. La Caisse s'en porta acquéreur. C'est d'ailleurs l'emplacement actuel de la Caisse, à l'angle des rues Girouard et Sainte-Anne.

C'est durant ces années que vit le jour l'Union régionale de Saint-Hyacinthe.

Affiliée à ses débuts à l'Union régionale des Trois-Rivières, la Caisse passait en 1934 à l'Union régionale des Caisses du district de Montréal, jusqu'au moment de la fondation de l'Union régionale de Saint-Hyacinthe, en 1944.

Mais comment était alors perçue la venue d'une Union régionale à Saint-Hyacinthe?

"On était en faveur; c'est ça qu'on travaillait, nous autres. Ce ne sont pas des étrangers. On a commencé à rencontrer des Caisses; il y en avait qui étaient réticentes. Il y en avait quatorze, au début. J'ai fait plusieurs démarches avec l'abbé Rosario Morin. Petit à petit, on est venu à les amener à former une Union. Mais, on ne savait pas où on s'en allait avec une Union."

Malgré tout on peut dire que l'esprit coopératif a dominé ces cinquante premières années de la Caisse. Que l'on songe aux réalisations de la Caisse, les projets qu'elle a soutenus et encouragés: la Coopérative d'habitation dans la décennie '40, la Relève, tous les organismes qu'elle a subventionnés, les services mis en place pour répondre de plus en plus aux besoins de ses membres sociétaires.

Et c'est tout cela qui fait que depuis sa fondation, la Caisse populaire de Saint-Hyacinthe, à l'image sans doute des autres Caisses Desjardins, connaît un essor insoupçonné de la part de ceux qui jetèrent ses bases.

Membre-fondateur de la Caisse

M. Lucien Beauregard raconte son expérience en coopération

S'il en est un qui s'est donné au Mouvement coopératif Desjardins, tout au long de sa vie et qui continue encore aujourd'hui à le faire, c'est bien M. Lucien Beauregard, fils de M. L.-A. Beauregard, tous deux membres-fondateurs de la Caisse populaire de Saint-Hyacinthe.

Les Beauregard sont fort connus dans le Mouvement Desjardins, puisque le père en plus de signer la formule de Déclaration de fondation, en 1927, était nommé au sein du premier conseil d'administration puis à la commission de crédit, le 3 décembre de la même année, pour y demeurer jusqu'en 1949, soit 22 ans de bénévolat au sein de la Caisse.

Quant au fils, il serait injuste de dire qu'il a voulu imiter le geste de son père et marcher dans son sentier.

L'histoire de la Caisse nous montre que l'idée de fonder une Caisse venait d'un groupe de jeunes réunis sous la bannière de l'Association catholique de la jeunesse canadienne (A.C.J.C.) dont faisait partie M. Lucien Beauregard.

Pour donner plus de crédibilité au Mouvement, le clergé, en l'occurence Mgr Desranleau, remet entre les mains de certaines personnalités et gens bien en vue, le soin de jeter les bases de la première Caisse populaire à Saint-Hyacinthe.

C'est ainsi que M. Beauregard, en plus de participer aux réunions qui donnent naissance à l'idée de fondation, donne une suite logique à ses premières réflexions et convictions, jusque là d'ordre théorique, et s'inscrit au nombre des premiers artisans.

Il croyait trop au principe du commandeur Alphonse Desjardins, au besoin de l'implanter dans une collectivité, pour laisser passer une telle chance, mais aussi au rôle social que tous et chacun doivent jouer dans leur milieu. Comme l'a écrit Desjardins, "celui qui n'a pas assez de charité pour son semblable pour lui consacrer quelques heures de son temps, heures dont il est si prodigue quand il s'agit de futilité ou d'amusement, celui-là ne comprendra jamais le rôle social et ne sera jamais digne de le remplir en acceptant des fonctions comme celles dont nous parlons (d'administrateurs)."

En 1927, M. Beauregard est alors âgé de 21 ans. Il a connu les différents mouvements d'action catholique pour y avoir oeuvrer dès l'âge de 14 ou 15 ans, et pour les avoir surtout présidés les uns après les autres: la J.E.C., la J.A.C., la J.O.C. et l'A.C.J.C. Son expérience vécue au sein de ces groupements lui a développé davantage le goût de travailler, de faire quelque chose pour les autres. Il lui devient non seulement naturel mais voire impératif d'adhérer au groupe des fondateurs, d'autant plus qu'il en était un des promoteurs.



M. Lucien Beauregard, l'un des fondateurs de la Caisse populaire.

Il est évident qu'au début, tous n'avaient pas l'esprit ''coopératif'', dans le sens que l'entendait le commandeur Desjardins; la première Caisse populaire avait vu le jour en 1900; d'autres avaient suivi, mais principalement dans la région de Québec, puis de Montréal et des Trois-Rivières. La propagande fait son chemin: l'utilité de fonder des société coopératives d'épargne et de crédit est plus ou moins bien perçue par ceux qui se faufilent dans les rangs des fondateurs. Chacun doit s'improviser ''coopérateur'', mais se mettre à l'école de la réalité lorsque la Caisse ouvre ses portes pour la première fois.

Les plus jeunes, dont faisait partie M. Beauregard, s'étaient ouvert l'esprit à cette action, par diverses études de groupe, et la comprenaient.

Moins d'un an après l'ouverture, le conseil d'administration, à la recherche d'un directeur (alors appelé gérant), fait appel aux service de M. Beauregard, à l'emploi de la manufacture Côté où il occupe le poste de comptable.

Comme la Caisse n'ouvre alors que trois soirs par semaine, pendant une heure, c'était une bonne occasion pour M. Beauregard de montrer sa foi au mouvement. C'était, dans l'esprit des administrateurs et du gérant, une affaire de bénévolat que celui de tenir la Caisse populaire. On peut s'imaginer que, pour le temps, il n'avait pas d'argent pour payer un salaire.

La première année, aux dires de M. Beauregard lui-même, il n'a pas eu de salaire. La deuxième année, les administrateurs sont venus à tout de trouver cent dollars; mais, comme se plait à le raconter M. Beauregard, par l'influence de M. le curé, il y a un bon vieux qui est venu emprunter la somme de $80; comme le montant n'avait pas été autorisé, et qu'il n'a jamais été remboursé par l'emprunteur, il a dû le payer de sa poche. Voilà une autre année où le salaire fut plutôt maigre.

La situation s'est évidemment améliorée avec les années; les sociétaires augmentaient, le travail aussi. Il fut un temps où M. Beauregard n'a plus suffi à la tâche. En 1935, il avertissait le conseil d'administration de son intention de quitter le poste de gérant; c'est à regret qu'on accepta ce départ; cependant, à l'assemblée annuelle qui suivit, les membres portèrent M. Beauregard au poste de secrétaire du conseil d'administration. En 1943, il accédait à la présidence du conseil, jusqu'en 1952, date de son départ comme administrateur; depuis quelques années, une relève s'était amorcée dans le mouvement, et sa présence devenait moins nécessaire.

Il importe de souligner que durant son mandat à la présidence du conseil d'administration, il dut à plusieurs occasion retourner temporairement derrière le comptoir pour servir les sociétaires, soit par suite de maladie du gérant, d'une vacance qui se prolongeait trop longuement; suite au congédiement de l'un des gérants, il a repris la direction de la Caisse pendant plus de six mois; c'était vers la fin de l'année 1945 et au début de l'année suivante.

Lorsqu'est venu le temps d'ouvrir les bureaux durant le jour, et d'engager un gérant à temps plein, c'était justement à la suite de cette reprise en charge de la Caisse par M. Beauregard, ce dernier, sollicité de toute part, a longuement hésité pour enfin décliner l'offre de s'occuper de la gérance de la Caisse, non pas qu'il ne croyait pas au Mouvement des Caisses, il y oeuvrait depuis vingt ans, non pas qu'il était conscient du risque que prenaient les administrateurs en ouvrant alors le jour, risque de ne pouvoir payer un gérant convenablement, mais bien qu'il comptait déjà un métier qu'il aimait bien et qui suffisait à l'aider à remplir ses obligations familiales, et qu'il était prêt à aider le Mouvement en tant qu'administrateur.

Durant le temps qu'il passa derrière le comptoir pour répondre aux sociétaires-clients, M. Beauregard en a passé des heures à expliquer, préciser, commenter et vendre le Mouvement coopératif aux indécis, aux curieux et aux clients de toute sorte. La publicité ne coûtait pas cher en ce temps-là. Elle se faisait de bouche à oreille, ou par des conférences, ou dans des mouvements ouvriers. Quand un syndicat venait à se former, le gérant incitait aussitôt les nouveaux dirigeants à venir ouvrir un compte à la Caisse. Et c'était toujours le même mot d'ordre: ''venez à la Caisse''. Et de plus, M. Beauregard se faisait toujours un devoir, au cours des assemblées annuelles, de présenter un texte ou prononcer une allocution sur la coopération et l'aide à apporter aux Caisses.

Il est intéressant de constater d'ailleurs jusqu'à quel point le clergé a appuyé le Mouvement Desjardins. Presque chaque Caisse a vu le jour sinon avec l'effort, du moins avec la bénédiction de monsieur le curé, selon le voeu du fondateur Desjardins: ''Je me suis toujours imposé comme règle de ne pas fonder une telle caisse dans une paroisse sans la participation et, par conséquent, l'approbation du curé, le considérant avec raison comme la principale autorité sociale de cette cellule. Là où cette participation ne m'était pas assurée, j'ai toujours refusé, comme je le ferai à l'avenir, d'implanter cet organisme qui ne saurait vivre sans ce concours. Vous le voyez donc, les Caisses du Canada doivent leur existence à l'action du clergé.''

Et celle de Saint-Hyacinthe ne fait pas exception. Qu'on relise les débuts de son histoire, les personnes qui la composent, ceux qui veillent à lui donner le jour. Et au fur et à mesure que les sociétaires et administrateurs sont venus en mesure de mener à bien leur affaire, le clergé s'est retiré. Comme pour les autres mouvements d'action catholique, l'Église a toujours pris soin de faire en sorte que ces groupements quels qu'ils soient, en arrivent un jour à voler de leurs propres ailes.

Le conseil d'administration conserve d'ailleurs à ses assemblées régulières une place pour un conseiller moral, il en est ainsi pour toutes les Caisses.

M. Lucien Beauregard n'est pas le seul survivant des fondateurs qui signèrent la déclaration de fondation, en 1927. Il y a aussi M. J.-Adelard Cormier; celui-ci, toujours membre de la Caisse, a pris cependant une part moins active dans le mouvement. C'est pour cette raison que l'attention est surtout portée sur celui qui occupa plusieurs postes dans le Mouvement, et y consacra tant d'heures de bénévolat.

Avant ce recul de cinquante ans, M. Beauregard avoue ne rien regretter. ''J'en suis très, très heureux; mais je me dois de dire à ceux qui travaillent présentement à la Caisse, que tout ce qu'ils ont comme salaire, avantages sociaux, etc. ça été fait dans le sacrifice de plusieurs. Si c'était à refaire, je recommencerais la même chose. Il faut y mettre du temps et des sacrifices quand on veut partir un tel mouvement. Cela demande du dévouement et une conviction ferme.''

Et son seul souhait, en cette année du cinquantième de la Caisse, c'est que les administrateurs, appuyés de leurs sociétaires, continuent à développer le Mouvement Desjardins dans l'esprit du Commandeur. Et c'est sûrement le voeu à tous!

















LES SEIZE FONDATEURS

Les paroles passent mais les écrits restent

Le procès-verbal de l'assemblée générale de fondation de la Caisse populaire de Saint-Hyacinthe, se lit comme suit:

L'an 1927, ce 15e jour de novembre, à une assemblée générale tenue après convocation des paroissiens de Saint-Hyacinthe, et à la suite d'une conférence publique donnée par Révérend P. D. Darche, représentant de l'Union régionale des Trois-Rivières, il fut unanimement décidé de fonder, en vertu de la Loi des Syndicats de Québec, une société d'épargne et de crédit sous le nom de: La Caisse populaire de Saint-Hyacinthe, et la déclaration de fondation requise ayant été signée conformément aux prescriptions de la susdite loi, les résolutions suivantes furent adoptées:

Proposé par Napoléon Tétreault, appuyé par C. Hubert que la Caisse populaire de Saint-Hyacinthe fasse partie de l'Union régionale des Trois-Rivières.

Proposé par J.-A. Cormier, appuyé par P.-E. Demers, et résolu que les Statuts qui viennent d'être lus soient adoptés, et que ladite Caisse se mette sous la protection spéciale du Sacré-Coeur-de-Jésus.

Proposé par L.-A. Beauregard, appuyé par M.-A. David, et résolu que le maximum de parts qu'un seul sociétaire peut posséder soit fixé à vingt.

Proposé par P.-A. Delorme, appuyé par Camille Hubert, et résolu que le maximum de prêt consenti à la fois à un seul sociétaire soit fixé à mille piastres.

Toutefois, cette limitation ne s'applique pas aux corps publics... Tous les prêts doivent être garantis par au moins un ou des cautions très solvables.

Proposé par M.-A. David, appuyé par E.-J. Chartier, et résolu que dans le but de manifester la reconnaissance de la Caisse de Saint-Hyacinthe à l'égard des personnes qui lui auraient rendu des services signalés ou dont le haut patronage lui serait précieux, le Conseil d'administration ait le pouvoir de nommer de temps à autre telles personnes, officiers honoraires de ladite Caisse populaire de Saint-Hyacinthe de les remplacer au besoin et, en général, de réglementer tout ce qui concerne ces charges purement honorifiques. Néanmoins, cette assemblée se réserve le droit de nommer sa grandeur Mgr F.-Z. Decelles, évêque de Saint-Hyacinthe, l'honorable G.-C. Dessaulles, sénateur, Monsieur Claver Casavant, commandeur de Saint-Grégoire-le-Grand, et le Dr Eugène Turcot, chevalier de Saint-Grégoire.

M.-A. David, président
E.-J. Chartier, secrétaire
Saint-Hyacinthe
3 décembre 1927

Les signataires de la déclaration de fondation 1927

Voici la liste des seize signataires de la Déclaration de fondation de la Caisse populaire de Saint-Hyacinthe, en date du 15 novembre 1927:

— Mgr Pierre Desranleau, alors vicaire général, et plus tard, évêque du diocèse de Sherbrooke;

— J.-B. Saint-Pierre, épicier (emplacement de la Penman's, rue des Cascades) premier président et gérant de la Caisse; il tenait un magasin général et vendait de tout, même le fer et la boisson.

— l'abbé J.-B.-A. Allaire, prêté par le diocèse pour aider les Caisses;

— P.-A. Delorme, ouvrier chez Casavant et Frères

— L.-A. Beauregard, à l'emploi de la manufacture J.-M.-Côté

— Napoléon Tétreault, à l'emploi du Séminaire

— Camille Hubert, commerçant de grain

— l'abbé Charles-Émile Hétu, vicaire à la Cathédrale

— Joseph-H. Choquette, à l'emploi de la Penman's(?)

— J.-Adelard Cormier, assistant maître de poste

— Napoléon Delorme, vicaire à la Cathédrale

— Ovilus Brodeur, à l'emploi du Canadien national

— M.-A. David, greffier à l'hôtel-de-ville

— Paul-Émile Demers, clerc chez l'avocat Chabot.

— E.-J. Chartier, commerçant de bois et charbon, puis député du comté de Saint-Hyacinthe à l'Assemblée législative de Québec.

— Lucien-A. Beauregard, comptable à la manufacture J.-M.-Côté, gérant puis président de la Caisse.

Au gré des assemblées

Ouverture de la Caisse: 5 décembre 1927

"L'ouverture officielle des opérations de la Caisse aura lieu le lundi 5 courant. Le bureau sera ouvert les jours suivants: les lundis, mercredis et samedis, de 1h. 30 à 3h. de l'après-midi, les mardis, vendredis et samedis, de 7h. 30 à 8h. 30 le soir."

(Conseil d'administration, 3 décembre 1927)

Changement d'heures

"Il est aussi résolu qu'à l'avenir le bureau de la Caisse sera ouvert les soirs (seulement) des lundis, mercredis, vendredis, et samedi, ainsi que les samedis après-midi."

(Conseil d'administration, 20 juillet 1928)

"L'opportunité d'ouvrir la Caisse durant le jour est de nouveau discutée et il appert par l'augmentation du nombre des sociétaires que l'ouverture du bureau le jour devient de plus en plus une nécessité. Cependant, le gérant actuel, à cause de son occupation, ne peut donner plus de son temps qu'il ne fait depuis une couple d'années. Il s'en suit qu'il nous faut considérer l'engagement d'un nouveau gérant. Après discussion sur ce sujet, la question est laissée sur la table."

(Conseil d'administration, 14 février 1944)

"On en vient ensuite à la question d'engager un nouveau gérant et on profite de la présence de M. Brosseau pour le mettre au courant des obligations qu'il aura à remplir, ce dernier paraît être intéressé et se déclare prêt à accepter la charge suivant les conditions établies, savoir: M. Brosseau s'engage à tenir la comptabilité de la Caisse et à ouvrir le bureau tous les jours de la semaine de 12 heures à 2 heures p.m., excepté le samedi où le bureau sera ouvert de 1h. p.m. à 4h. p.m.; de plus, le bureau devra être ouvert aux heures actuelles, c'est-à-dire les lundis, mercredis et vendredis soirs de 7h. à 8h. p.m. La Caisse s'engage à payer à M. Brosseau, un salaire de $15. par semaine comme salaire de base, à partir du 1er mars 1944 jusqu'à la fin de notre année fiscale c'est-à-dire le 31 octobre 1944. La Caisse s'engage en outre à payer un boni au gérant à la fin de l'année si les profits réalisés le permettent."

(Conseil d'administration, 22 février 1944)

"Les heures d'ouverture de la Caisse devront être dorénavant de 10h. a.m. à 3h. p.m., excepté le samedi où le bureau fermera à 1h. p.m. Les heures d'ouverture du soir restent les mêmes, c'est-à-dire de 7h. à 8h. les lundis, mercredis et vendredis."

(Conseil d'administration, 9 janvier 1945)

"Il est décidé par l'assemblée que les heures de travail des employés de la Caisse seraient de 9h. a.m. à 11h. a.m., et de midi à la fermeture."

(Conseil d'administration, 11 décembre 1945)

"Il est proposé (...) qu'à l'avenir les heures d'ouverture du bureau seront les suivantes: tous les jours de 10h. à 3h., sauf le samedi de 10h. à 2h. 30, et les lundis et vendredis soirs de 7h. à 8h."

(Conseil d'administration, 4 novembre 1946)

"(Et l'on étudie) l'opportunité de fermer les bureaux de la Caisse le samedi toute la journée de concert avec les banques. (Alors) M. Viateur Dubé propose, appuyé par M. Bernard Wiseman et résolu que les bureaux de la Caisse populaire de Saint-Hyacinthe soient fermés le samedi toute la journée pour les mois de juillet et août 1953, en attendant que les bureaux de banque ferment également et que l'ouverture du vendredi soir soit prolongée d'une heure, c'est-à-dire de 7 à 9h. p.m."

(Conseil d'administration, 13 mai 1953)

"Le Conseil de surveillance se réjouit de constater que le Bureau de direction de la Caisse ait décidé, en accord avec les banques, de fermer les bureaux le samedi permettant à ses employés de jouir d'une fin de semaine."

(Conseil de surveillance, 15 juin 1953)

Taxe à payer!

"Le président informe les membres présents que le premier juin un groupe s'était rendu au bureau du maire Bouchard pour lui exposer le but de la Caisse. M. Bouchard n'ayant pu se rendre à cette entrevue, les membres se dispersèrent en suggérant de retarder l'envoi de la lettre et de s'assembler pour savoir si on est justifiable de demander une exemption de taxes ($27)

"Après une longue discussion sur l'opportunité de demander au Conseil de ville une exemption de taxes d'affaires, les membres des autres comités de la Caisse nous laissent entendre qu'ils sont d'opinion de payer à la Cité de Saint-Hyacinthe la taxe requise."

(Conseil d'administration, 6 juin 1929)

Beaucoup d'appelés

"Les sociétaires présents remarquent que très peu d'actionnaires en dehors du groupe des membres accusant des charges dans divers comités, se rendent pour assister à l'assemblée générale. À cet effet, M. le curé Desmarais, pour sa part, promet de recommander fortement dans son annonce en chaire pour l'assemblée de décembre 1932 que tous les actionnaires de la Caisse assistent à l'*assemblée générale et s'intéressent* un peu plus aux activités de l'organisation dont ils font partie."

(Assemblée générale annuelle, 16 décembre 1931)

Des anomalies corrigées

"(...) Les administrateurs sont très heureux et des plus satisfaits d'avoir à la gérance M. Hermann Phaneuf, car, il n'avait pas été sans constater par le passé certaines anomalies dont la plupart sont maintenant corrigées, sommes assurés à l'avance que notre Caisse prendra dans l'avenir un essor considérable pour le bien général des Caisses et des sociétaires, en rendant aussi des immenses services que l'on doit normalement attendre d'une Caisse populaire."

(Conseil d'administration, 23 janvier 1947)

Une suggestion...

"Il est aussi suggéré que le salaire du gérant soit de 1% ou 4/5 de 1% de l'actif."

(Conseil d'administration, 28 mai 1940)

Absence de résolution

"M. Provost (inspecteur) rappelle aux directeurs que tous les employés même le concierge doit être engagé par résolution et qu'il a constaté par le livre des minutes que ledit concierge n'était pas engagé par résolution. Alors, après avoir discuté quelques minutes, il est convenu et résolu à l'unanimité que M. Georges Lussier, concierge, soit engagé à 60 sous l'heure."

(Conseil d'administration, 21 décembre 1948)

Une plainte justifiée!

"Nous discutons, après cette assemblée de la Commission de crédit, de la rémunération des employés de la Caisse qui se plaignent d'un salaire insuffisant. Par diverses explications fournies par le gérant, M. H. Phaneuf, nous nous rendons compte plus exactement de leur travail et convenons volontiers qu'il y aurait lieu à un rajustement pour la plupart d'entre eux."

(Conseil de surveillance, 20 novembre 1950)

"La raison du plus fort..."

"Nous avons pris connaissance des minutes du procès verbal du Comité d'administration en date du 9 juillet 1958, et constatons qu'un employé féminin a été embauché au taux de $30 par semaine, tandis qu'un employé masculin l'a été au taux de $25 seulement."

(Conseil de surveillance, 25 août 1958)

Peu de petits prêts...

"En communiquant les activités du Conseil d'administration, le secrétaire déclare que les membres de ce conseil ont tenu cinq réunions durant l'année sociale et ont étudié diverses questions, et particulièrement du crédit local, et ont constaté que la plupart de nos marchands et fournisseurs vendent leurs marchandises à terme prolongé ou encore par paiements partiels. Ce genre de commerce explique le peu de petits prêts effectués par la Caisse dans le cours de l'année."

(Assemblée générale annuelle,
16 décembre 1930)

Protestation

"Nous recevons de l'Union régionale de Montréal des Caisses populaires Desjardins, une résolution par laquelle notre Union régionale de Montréal protestant contre l'idée manifestée par les Credits Unions des États-Unis à

un congrès tenu récemment à Chicago, d'établir un organisme central permanent des Credit Unions et des Caisses populaires pour tout le Canada et de s'affilier à la C U U A.

"Notre Conseil appuyé de toutes ses forces cette protestation de l'Union régionale de Montréal et notre représentant à la prochaine assemblée générale est chargée de faire parvenir cette protestation."

(Conseil d'administration, 8 octobre 1943)

Une machine à additionner et autres

"Le secrétaire a entamé des pourparlers pour l'achat d'une machine à additionner et l'assemblée l'autorise à continuer ses démarches dans ce sens."

(Conseil d'administration, 31 mai 1939)

"Après avoir discuté au sujet des machines à écrire et à additionner, il est entendu que M. F. Adam et M. J. Locas s'engagent de s'occuper à nous procurer des prix pour ces machines et de nous faire rapport à la prochaine assemblée. Sur la proposition de M. A. Campbell et secondé par M. R. Daudelin pour la vente de notre *machine à additionner* que nous avons actuellement à la Caisse, le prix est fixé à $75, mais la livraison ne devant pas être faite avant la réception de la nouvelle machine."

(Conseil d'administration, 5 mars 1946)

Oecuménisme?

"Nous examinons le cas des non-catholiques, nous décidons qu'il faut s'en tenir aux articles 7 et 17 des Statuts."

(Conseil de surveillance, 25 février 1952)

Les voeux et désirs de l'Église

"Le secrétaire fait ensuite une causerie de quelques minutes sur les Caisses populaires, nous faisant voir en particulier l'oeuvre éminemment sociale et catholique de ces groupements paroissiaux par l'épargne. Il invite par le fait à se dépenser le plus possible pour le succès de la nôtre pour répondre aux voeux de son Eminence le Cardinal Villeneuve qui aimerait à voir à côté de l'église et de l'école, fleurir une Caisse populaire."

(Assemblée générale annuelle, 27 janvier 1937)

"M. l'abbé Robin, aumônier de la Caisse, appelé à tirer les conclusions, nous dit d'abord tout l'intérêt que Mgr Douville porte à notre Caisse et son désir est qu'elle se fasse connaître de plus en plus parmi nos ouvriers et de la classe laborieuse."

(Assemblée générale annuell, 16 décembre 1942)

Rencontre d'associations

"Avant de passer aux conférences, M. l'abbé Frigon appuyé par M. François Adam propose qu'une somme de cent dollars répartie en vingt parts sociales de $5 soit tirée au sort dans les assemblées des diverses organisations de la ville à l'occasion d'un court entretien qui serait donné par un propagandiste désigné par les directeurs de la Caisse populaire. Adopté."

(Assemblée générale annuelle, 8 décembre 1948)

Un concours

"Il est propost (...) et résolu à l'unanimité que MM. François Adam, M. Rousseau et H. Phaneuf soient nommés pour déterminer les gagnants du concours organisé par le gérant pour avoir la meilleure lettre de propagande en faveur de la Caisse populaire de Saint-Hyacinthe."

(Conseil d'administration, 22 juin 1948)

Abonnement gratuit

"Il est proposé (...) et résolu que la Caisse populaire de Saint-Hyacinthe abonne pour une année tous les foyers de la ville de Saint-Hyacinthe de La Providence, du village Saint-Joseph, de la paroisse Douville et de Saint-Hyacinthe-Annexe, au petit journal intitulé "Ma Caisse" et que le coût de l'abonnement et de la distribution soit au frais de la Caisse populaire de Saint-Hyacinthe."

(Conseil d'administration, 22 janvier 1957)

La construction s'impose

"Nous rédigeons ensuite le rapport de notre travail qui sera soumis à l'assemblée générale. Nous convenons de présenter le texte suivant:

"(...) La comptabilité, le remboursement des prêts, l'organisation générale de la Caisse furent particulièrement suivis par notre Conseil. Des renseignements ainsi recueillis, nous pouvons conclure que les règlements et l'esprit de service et d'épargne qui doit animer une Caisse sont bien respectés par la nôtre. Peut-être faudrait-il penser bientôt à donner plus d'espace aux employés et au public."

(Conseil de surveillance, 4 décembre 1950)

Visite des lieux

"Comme le gérant doit s'absenter, nous ne pouvons procéder à l'inspection des livres.

"Toutefois, nous prenons avantage de notre passage et procédons à la visite des lieux.

"Nous trouvons les bureaux de la Caisse, le bureau du gérant, les passages très propres. Les toilettes laissent à désirer. Il serait à conseiller que les papiers et vieux linges disparaissent de cet endroit.

"Ce qui a le plus retenu notre attention est la chambre des fournaises. On ne devrait pas permettre à M. X (locataire) de jeter ses rebus de papier près de la fournaise. Nous en avisons le gérant."

(Conseil de surveillance, 26 avril 1949)

ET la Caisse-télévision

"Le Conseil demande au gérant-adjoint d'organiser au plus tôt une rencontre avec les représentants de la firme Chubb, Mosler & Taylor Ltée pour explications relatives aux caisses-télévision."

(Conseil d'administration, 26 juillet 1968)

"M. Gauthier (de ladite firme), sur invitation du président, expose en détail le service de caisse-télévision offert par la firme qu'il représente.

"Le prix de deux appareils complets installés, se chiffrerait à $51,000 plus taxe provinciale. Le service annuel après la première année serait de $1,500 (...).

"Après discussion et échange de vue, la décision est mise en suspens. Le Conseil décide de se rendre à la Caisse populaire Saint-Frédéric de Drummondville pour voir leur installation."

(Conseil d'administration, 30 juillet 1968)

"Le chemin de la Caisse"

"M. le président invite les membres à amener de nouveaux sociétaires. Plus que jamais nous devons coopérer avec les organismes qui nous aident à économiser et en ce faisant nous nous rendons service à nous-mêmes. Une bonne suggestion serait de prélever chaque semaine sur le salaire, un montant pour le déposer à la Caisse. Il serait désirable aussi que les allocutions familiales soient déposées au noms des enfants pour les habituer à épargner et leur montrer le chemin de la Caisse."

(Assemblée générale annuelle, 9 décembre 1945)

Le catéchisme de la Caisse

"Nous recevons une lettre de la Fédération de Québec nous faisant connaître le nouveau catéchisme des Caisses populaires recommandant la lecture assidue de la revue des Caisses."

(Conseil d'administration, 29 mars 1940)

"Afin de mousser la propagande et faire connaître la Caisse populaire parmi les membres des Syndicats catholiques, M. Daudelin est autorisé à emporter quelques catéchismes des Caisses populaires.

"Depuis novembre, il est entré 31 nouveaux déposants à la Caisse.

"Afin de faire un peu de propagande dans notre ville, il est proposé (...) que 25 pancartes annonçant la Caisse populaire de Saint-Hyacinthe et les heures d'ouverture, soient imprimées pour être distribuées dans les boutiques et ateliers de cette ville."

(Conseil d'administration, 16 janvier 1942)

"Il est ensuite suggéré un programme de propagande qui ferait connaître davantage la Caisse chez les ouvriers."

(Assemblée générale annuelle, 9 décembre 1943)

1927 (15 novembre)

Conseil d'administration: M.-A. David, président; P.-A. Delorme, vice-président; E.-J. Chartier, secrétaire;J.-B. Saint-Pierre, gérant;L.-A. Beauregard, Camille Hubert.

Commission de crédit: L.-A Beauregard, P.-A. Delorme, Camille Hubert.

Conseil de surveillance: J.-B.-A. Allaire, prêtre, Napoléon Tétreault, J.-O. Brodeur.

Organisateur: P.D. Darche, prêtre, de Trois-Rivières.

1927-1928 (3 décembre 1927)

Conseil d'administration: J.-B. Saint-Pierre, président; J.-Ovide Bertrand, secrétaire; Wilfrid Châteauneuf, gérant; Eugène Allaire, Adélard Richer, Christian Phaneuf.

Commission de crédit: P.-A. Delorme, président;M.-A. David, vice-président; L.-A. Beauregard, Camille Hubert, E.-J. Chartier.

Conseil de surveillance: J.-B.-A. Allaire, prêtre, Napoléon Tétreault, J.-Ovilus Brodeur.

1928-1929

Conseil d'administration: J.-A. Baillargeon, président; Eugène Allaire, vice-président;Ovide Bertrand, secrétaire; Lucien Beauregard, gérant; J.-A. Richer, Christian Phaneuf.

Commission de crédit: P.-A. Delorme, président; M.-A. David, vice-président; L.-A. Beauregard, Camille Hubert, E.-J. Chartier.

Conseil de surveillance: Napoléon Delorme, prêtre; J.-O. Brodeur, Napoléon Tétreault.

1929-1930

Conseil d'administration: J.-A. Baillargeon, président; J.-A. Richer, vice-président; Ovide Bertrand, secrétaire; Lucien Beauregard, gérant; Christian Phaneuf, Delphis Champagne.

Commission de crédit: P.-A. Delorme, président; L.-A. Beauregard, E.-J. Chartier, M.-A. David, Camille Hubert,J.-O. Brodeur, Napoléon Tétreault.

1930-1931

Conseil d'administration: J.-A. Baillargeon, président; J.-A. Richer, vice-président; Ovide Bertrand, secrétaire; Lucien Beauregard, gérant; Christian Phaneuf, Delphis Champagne.

Commission de crédit: P.-A. Delorme, L.-A. Beauregard, J.-Léopold Champagne, Camille Hubert.

Conseil de surveillance: Napoléon Tétreault, président; Napoléon Delorme, prêtre; J.-Ovilus Brodeur.

1931-1932

Conseil d'administration: J.-A. Baillargeon, président; J.-A. Richer, vice-président; Ovide Bertrand, secrétaire; Lucien Beauregard, gérant; Delphis Champagne, Léo Martel.

Commission de crédit: P.-A. Delorme, président; L.-A. Beauregard, J.-L. Champagne, M.-A. David, Camille Hubert.

Conseil de surveillance: Napoléon Tétreault, président; J.-O. Brodeur, Naloléon Delorme, prêtre.

1932-1933

Conseil d'administration: J.-A. Baillargeon, président; D. Champagne, vice-président; J.-O. Bertrand, secrétaire; Lucien Beauregard, gérant; Léo Martel, J.-A. Richer, Albany Blanchard.

Commission de crédit: P.-A. Delorme, président; L.-A. Beauregard, vice-président; L.-Édouard Morier, J.-L. Champagne, Camille Hubert.

Conseil de surveillance: Napoléon Delorme, président; Napoléon Tétreault, O. Brodeur.

1933-1934

Conseil d'administration: J.-A. Baillargeon, président; D. Champagne, vice-président; J.-O. Bertrand, secrétaire; Lucien Beauregard, gérant; A. Blanchard, Léo Martel,

Commision de crédit: P.-A. Delorme, président; L.-A. Beauregard, vice-président; J.-L. Champagne, L.-E. Morier.

Conseil de surveillance: Napoléon Delorme, prêtre, président; Napoléon Tétreault, O. Brodeur.

1934-1935

Conseil d'administration: J.-A. Baillargeon, président; Léo Martel, vice-président; J.-O. Bertrand, secrétaire; Lucien Beauregard, gérant; A. Blanchard.

Commission de crédit: J.-L. Champagne, président; Cyprien Amnotte, L.-E. Morier, Camille-J. Hubert, L.-A. Beauregard.

Conseil de surveillance: Gilbert Spénard, prêtre, président; Napoléon Delorme, O. Brodeur.

1935-1936

Conseil d'administration: J.-A. Baillargeon, président; Léo Martel, vice-président; Lucien Beauregard, secrétaire; Roger Saint-Onge, gérant; A. Blanchard.

Commission de crédit: J.-L. Champagne, président; L.-A. Beauregard, C.-J. Hubert, L.-E. Morier, G. Amnotte.

Conseil de surveillance: René Desjardins, président; G. Spénard, prêtre; Napoléon Tétreault.

1936-1937

Conseil d'administration: J.-A. Baillargeon, président; Léo Martel, vice-président; Lucien Beauregard, secrétaire; J.-Albert Mongeau, gérant, A. Blanchard, Roger Saint-Onge.

Commission de crédit: J.-L. Champagne, président; L.-A. Beauregard, C. Amnotte, L.-E. Morier, C.-J. Hubert,

Conseil de surveillance: Napoléon Tétreault, président, René Desjardins, Albert Faucher.

1937-1938

Conseil d'administration: J.-A. Baillargeon, président; Léo Martel, vice-président; Lucien Beauregard, secrétaire; J.-Albert Mongeau, gérant; Albany Blanchard, Roger Saint-Onge.

Commission de crédit: J.-L Champagne, président; C. Amnotte, C.-J. Hubert, L.-E. Morier, L.-A. Beauregard.

Conseil de surveillance: René Desjardins, président; Ovide Cadotte, Napoléon Tétreault.

1938-1939

Conseil d'administration: J.-A. Baillargeon, président; Léo Martel, vice-président; Lucien Beauregard, secrétaire; J.-Albert Mongeau, gérant; A. Blanchard; Roger Saint-Onge.

Commission de crédit: J.-L. Champagne, président; C.-J. Hubert, C. Amnotte, L.-E. Morier, L.-A. Beauregard.

Conseil de surveillance: Ovide Cadotte, président; Sylvio Lussier.

Les membres dirigeants

1.- M. Eugène Allaire
2.- M. Alexandre Campbell
3.- M. A.-R. Demers
4.- M. Léo Martel
5.- M. Delphis Champagne



1



2



3



4

5



1927-1977

1.- M. Conrad Quintal
2.- M. Joffre Charpentier
3.- M. Ben. Benoit
4.- M. Roger Raîche
5.- M. J.-A. Vincent



1



2



3



4

5



1939-1940

Conseil d'administration: J.-A. Baillargeon, président; Léo Martel, vice-président; Lucien Beauregard, secrétaire; J.-Albert Mongeau, gérant; A. Blanchard, Roger Saint-Onge, A. Godbout.

Commission de crédit: J.-L. Champagne, président; C.-J. Hubert, C. Amnotte, L.-E. Morier, L.-A. Beauregard.

Conseil de surveillance: Ovide Cadotte, président; Paul-Auguste Saint-Onge.

1940-1941

Conseil d'administration: J.-A. Baillargeon, président; Léo Martel, vice-président; Lucien Beauregard, secrétaire; J.-Albert Mongeau, gérant; A. Blanchard, Roland Daudelin.

Commission de crédit: J.-L. Champagne, président; L.-A. Beauregard, C. Amnotte, L.-E. Morier, C.-J. Hubert.

Conseil de surveillance: R. Saint-Onge, Ovide Cadotte, P.-A. Saint-Onge.

1941-1942 et 1942-1943

Conseil d'administration: J.-A. Baillargeon, président; A. Blanchard, vice-président; Lucien Beauregard, secrétaire; J.-Albert Mongeau, gérant; Léo Martel, A.-R. Demers, Roland Daudelin.

Commission de crédit: J.-L. Champagne, président; L.-A. Beauregard, C.-J. Hubert, L.-E. Morier, C. Amnotte.

Conseil de surveillance: R. Saint-Onge, Ovide Cadotte, P.-A. Saint-Onge.

1943-1944

Conseil d'administration: Lucien Beauregard, président; Léo Martel, vice-président; Roland Daudelin, secrétaire; Roland Brosseau, gérant; A. Blanchard, Conrad Quintal, A.-R. Demers.

Commission de crédit: J.-L. Champagne, président; C.-J. Hubert, C. Amnotte, L.-A. Beauregard, L.-E. Morier.

Conseil de surveillance: P.-A. Saint-Onge, R. Saint-Onge, Ovide Cadotte.

1944-1945

Conseil d'administration: Lucien Beauregard, président; François Adam, vice-président; J.-Albert Mongeau, secrétaire; Roland Brosseau, gérant; Conrad Quintal, A.-R. Demers, Roland Daudelin.

Commission de crédit: L.-E. Morier, président; L.-A. Beauregard, Armand Guertin, Bruno Forcier, C.-J. Hubert.

Conseil de surveillance: Roger Saint-Onge, président; Paul-Auguste Saint-Onge, Ovide Cadotte.

1945-1946

Conseil d'administration: Lucien Beauregard, président et gérant; François Adam, vice-président; Horace Bachand et Hermann Phaneuf, gérants; Conrad Quintal, Roland Daudelin, Jean Locas, Alexandre Campbell.

Commission de crédit: L.-E. Morier, président; L.-A. Beauregard, Armand Guertin, Bruno Forcier, J.-Alphonse Vincent.

Conseil de surveillance: Roger Saint-Onge, président; Paul-A. Saint-Onge, Joffre Charpentier.

1946-1947

Conseil d'administration: Lucien Beauregard, président; François Adam, vice-président; Hermann Phaneuf, secrétaire-gérant; Horace Bachand, Roland Daudelin, Jean Locas, Alexandre Campbell.

Commission de crédit: Armand Guertin, président; Bruno Forcier, Alphonse Vincent, L.-A. Beauregard.

Conseil de surveillance: Roger Saint-Onge, président; Joffre Charpentier, P.-A. Saint-Onge.

1947-1948

Conseil d'administration: Lucien Beauregard, président; François Adam, vice-président; Hermann Phaneuf, secrétaire-gérant; Horace Bachand, Roland Daudelin, Jean Locas, Alexandre Campbell.

Commission de crédit: J.-Alphonse Vincent, président; L.-A. Beauregard, Charles Bastien, Bruno Forcier.

Conseil de surveillance: Joffre Charpentier, président; Roger Raîche, R. Saint-Onge.

1948-1949

Conseil d'administration: Lucien Beauregard, président; François Adam, vice-président; Hermann Phaneuf, secrétaire-gérant; Horace Bachand, Roland Daudelin, Alexandre Campbell, Ben. Benoit.

Commission de crédit: J.-Alphonse Vincent, président; L.-A. Beauregard, Charles Bastien, Bruno Forcier.

Conseil de surveillance: Joffre Charpentier, président; Roger Raîche, Roger Saint-Onge.

1949-1950

Conseil d'administration: Lucien Beauregard, président; Roland Daudelin, vice-président; Hermann Phaneuf, secrétaire-gérant; Bernard Wiseman, Ben. Benoit, Alexandre Campbell.

Commission de crédit: Alphonse Vincent, président; Hervé Lemonde, Charles Bastien.

Conseil de surveillance: Laurent Hébert, président; Gilles Giard, Jean-Paul Brousseau.

1950-1951

Conseil d'administration: Lucien Beauregard, président; Roland Daudelin, vice-président; Hermann Phaneuf, secrétaire-gérant; Ben. Benoit, Bernard Wiseman, Alexandre Campbell, Raymond Robert.

Commission de crédit: Alphonse Vincent, président; Hervé Lemonde, Charles Bastien.

Conseil de surveillance: Laurent Hébert, président; Gilles Giard, Jean-Paul Brousseau.

1951-1952

Conseil d'administration: Lucien Beauregard, président; Roland Daudelin, vice-président; Hermann Phaneuf, secrétaire-gérant; Bernard Wiseman, Raymond Robert, Georges Patenaude, Viateur Dubé.

Commission de crédit: Alphonse Vincent, président; Hervé Lemonde, Charles Bastien.

Conseil de surveillance: Laurent Hébert, président; Gilles Giard, Jean-Paul Brousseau.

1952-1953

Conseil d'administration: Gilles Giard, président; Roland Daudelin, vice-président; Hermann Phaneuf, secrétaire-gérant; Bernard Wiseman, Raymond Robert, Georges Patenaude, Viateur Dubé.

Commission de crédit: Alphonse Vincent, président; Hervé Lemonde, Charles Bastien.

Conseil de surveillance: Laurent Hébert, président; Jean-Paul Brousseau, Oscar Duhaime.

1953-1954 et 1954-1955

Conseil d'administration: Gilles Giard, président; Roland Daudelin, vice-président; Hermann Phaneuf, secrétaire-gérant; Bernard Wiseman, Raymond Robert, Georges Patenaude, Viateur Dubé.

Commission de crédit: Alphonse Vincent, président; Hervé Lemonde, Euclide Brunette.

Conseil de surveillance: Laurent Hébert, président; Jean-Paul Brousseau, Oscar Duhaime.

1955-1956 et 1956-1957

Conseil d'administration: Roland Daudelin, président; Bernard Wiseman, vice-président; Hermann Phaneuf, secrétaire-gérant; Jacques Saint-Georges, Georges Patenaude, Viateur Dubé, Gilles Giard.

Commission de crédit: Alphonse Vincent, président; Hervé Lemonde, Euclide Brunette.

Conseil de surveillance: Laurent Hébert, président; Oscar Duhaime, Armand L'Heureux.

1957-1958 1961-1962
1958-1959 1962-1963
1959-1960 1963-1964
1960-1961 1964-1965

Conseil d'administration: Roland Daudelin, président; Jacques Saint-Georges, vice-président; Hermann Phaneuf, secrétaire-gérant; Georges Patenaude, Gilles Giard, Viateur Dubé, Bernard Wiseman.

Commission de crédit: Alphonse Vincent, président; Hervé Lemonde, Euclide Brunette.

Conseil de surveillance: Laurent Hébert, président; Oscar Duhaime, Armand L'Heureux.

1965-1966

Conseil d'administration: Roland Daudelin, président; Jacques Saint-Georges, vice-président; Hermann Phaneuf, secrétaire-gérant; Bernard Wiseman, Viateur Dubé, Georges Patenaude, Gilles Giard, Henri-Paul Pelletier, Paul-Émile Lemoine.

Commission de crédit: J.-Alphonse Vincent, président; Hervé Lemonde, Euclide Brunette.

Conseil de surveillance: Laurent Hébert, président; Oscar Duhaime, Armand L'Heureux.

1966-1967

Conseil d'administration: Roland Daudelin, président; Gilles Giard, vice-président, Hermann Phaneuf, secrétaire-gérant; Viateur Dubé, Georges Patenaude, Henri-Paul Pelletier, Paul-Émile Lemoine, Jacques Dupré, Richard Bousquet.

Commission de crédit: J.-A. Vincent, président; Hervé Lemonde, Euclide Brunette.

Conseil de surveillance: Laurent Hébert, président; Oscar Duhaime, Armand L'Heureux.

1967-1968 et 1968-1969

Conseil d'administration: Paul-Émile Lemoine,

1



2



3

1- M. J.-B. Saint-Pierre
président du Conseil d'administration
(1927-1928)

2- M. Lucien Beauregard
président du Conseil d'administration
(1943-1952)

3- Me Gilles Giard
président du Conseil d'administration
(1952-1955)

4- M. Roland Daudelin
président du Conseil d'administration
(1955-1967)

5- M. Paul-Émile Lemoine
président du Conseil d'administration
(1967-1974)

6- M. Viateur Dubé
président du Conseil d'administration
(1974 à aujourd'hui)

4



5



6



1



2



3



4



5



6

7





8

9



président: Gilles Giard, vice-président: Hermann Phaneuf, secrétaire-gérant: Roland Daudelin, Viateur Dubé, Georges Patenaude, Henri-Paul Pelletier, Jacques Dupré, Richard Bousquet.

Commission de crédit: J.-A. Vincent, président; Hervé Lemonde, Euclide Brunette.

Conseil de surveillance: Laurent Hébert, président; Oscar Duhaime, Armand L'Heureux.

1969-1970, 1970-1971 et 1971-1972

Conseil d'administration: Paul-Émile Lemoine, président; Gilles Giard, vice-président; Gilbert Dragon, secrétaire et directeur, Roland Daudelin, Georges Patenaude, Viateur Dubé, Henri-Paul Pelletier, Jacques Dupré, Richard Bousquet.

Commission de crédit: Hervé Lemonde, président; Euclide Brunette, Gérard Morissette.

Conseil de surveillance: Laurent Hébert, président; Oscar Duhaime, Armand L'Heureux.

1972-1973

Conseil d'administration: Paul-Émile Lemoine, président; Gilles Giard, vice-président; Gilbert Dragon, secrétaire et directeur; Roland Daudelin, Viateur Dubé, Henri-Paul Pelletier, Jacques Dupré, Richard Bousquet, Paul-Émile Comtois.

Commission de crédit: Hervé Lemonde, président; Euclide Brunette, Gérard Morissette.

Conseil de surveillance: Laurent Hébert, président; Oscar Duhaime, Armand L'Heureux.

1973-1974

Conseil d'administration: Paul-Émile Lemoine, président; Richard Bousquet, vice-président; Gilbert Dragon, secrétaire et directeur; Viateur Dubé, Roland Daudelin, Henri-Paul Pelletier, Jacques Dupré, Paul-Émile Comtois.

Commission de crédit: Hervé Lemonde, président; Euclide Brunette, Gérard Morissette.

Conseil de surveillance: Laurent Hébert, président; Oscar Duhaime, Armand L'Heureux.

1974-1975

Conseil d'administration: Viateur Dubé, président; Jacques Dupré, vice-président; Gilbert Dragon, secrétaire et directeur; Roland Daudelin, Gilles Giard, Paul-Émile Lemoine, Henri-Paul Pelletier, Richard Bousquet, Paul-Émile Comtois.

Commission de crédit: Hervé Lemonde, président; Euclide Brunette, Gérard Morissette.

Conseil de surveillance: Laurent Hébert, président; Oscar Duhaime, Armand L'Heureux, Mgr Samuel Lemoine.

1975-1976

Conseil d'administration: Viateur Dubé, président; Jacques Dupré, vice-président; Gilbert Dragon, secrétaire et directeur; Richard Bousquet, Roland Daudelin, Paul-Émile Comtois, Réal Brodeur.

Commission de crédit: Hervé Lemonde, président; Euclide Brunette, Paul-Émile Lemoine.

Conseil de surveillance: Oscar Duhaime, président; Armand L'Heureux.

1976-1977

Conseil d'administration: Viateur Dubé, président; Jacques Dupré, vice-président; Gilbert Dragon, secrétaire et directeur; Richard Bousquet, Paul-Émile Comtois, Réal Brodeur, Denis Proulx, Fernand Penelle.

Commission de crédit: Hervé Lemonde, président; Euclide Brunette, Paul-Émile Lemoine.

Conseil de surveillance: Oscar Duhaime, président; Armand L'Heureux, Normand Giard.

1.- M. Bernard Wiseman
2.- M. Paul-A. Saint-Onge
3.- M. L.-E. Morier
4.- M. H.-P. Pelletier
5.- M. L. Hébert
6.- M. Jacques Saint-Georges
7.- M. Jean Locas
8.- M. Roger Saint-Onge
9.- M. Armand L'Heureux
10.- M. Ovide Cadotte



10



Un aspect de l'intérieur de la Caisse au moment de l'ouverture officielle de l'immeuble.

Du poste de gérant à celui de directeur au cours des 50 ans



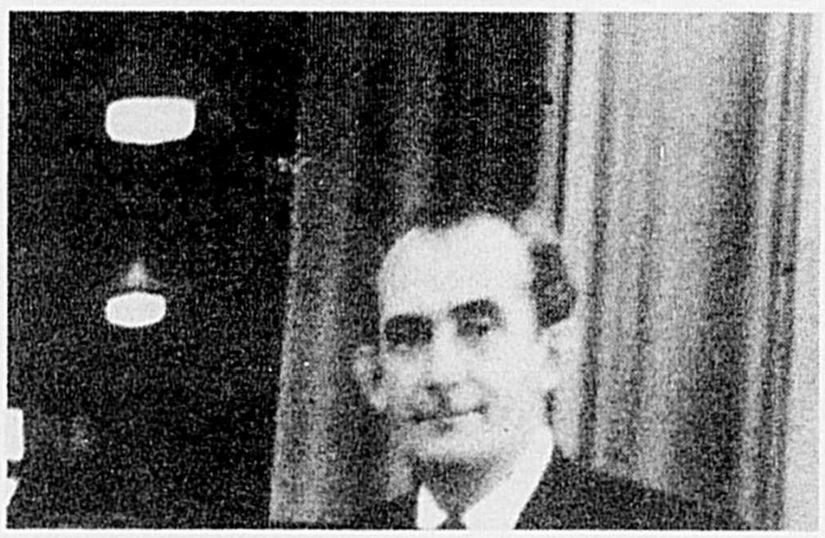














1927
M. J-B. Saint-Pierre, président et gérant fondateur de la Caisse. Il occupe le poste à partir du jour même de la fondation, le 15 novembre 1927, jusqu'au 3 décembre de la même année, jour où fut nommé le premier gérant.

1927
M. Wilfrid Châteauneuf, alors sacristain à la Cathédrale, pose sa candidature comme gérant de la Caisse. À l'occasion de la première assemblée générale qui succède à la réunion de fondation, les membres choisissent M. Châteauneuf pour occuper le poste. Il répondra aux clients-sociétaires jusqu'au 20 juillet 1928.

1928
Lucien Beauregard, membre-fondateur de la Caisse, à l'instar de M. Saint-Pierre, est alors choisi pour succéder à M. Châteauneuf. Il est comptable et par surcroît intéressé à la coopération. Il occupera le poste jusqu'en 1935. Il y reviendra plus tard.

1935
Roger Saint-Onge occupera le poste pendant moins de deux ans, soit du mois de mai 1935 à mars 1937.

1937
J.-Albert Mongeau prendra alors la relève et répondra aux sociétaires jusqu'en février 1944.

1944
Roland Brosseau assumera par la suite la charge de gérant jusqu'en octobre 1945.

1945
La Caisse fera alors l'essai de Sylvio Guilbert. Il demeurera au poste à peine vingt jours.

1945
Pris au dépourvu, le Conseil fait alors appel à son président, M. Lucien Beauregard pour répondre au guichet. Quelqu'un répondra cependant à l'appel.

1946
M. Horace Bachand, à l'esprit des plus coopératifs, est engagé au plus tôt pour occuper le poste de gérant, à peine trois mois et demi, le temps de trouver quelqu'un qui fera bien l'affaire. M. Bachand accédera immédiatement au Conseil d'administration.

1946
M. Hermann Phaneuf, déjà gérant d'une Caisse, à Saint-Denis, se voit confier la gérance de la Caisse. Il la dirigera pendant 23 ans.

1969
M. Gilbert Dragon, bien connu des administrateurs de la Caisse, puisqu'en 1957, il quittait alors le poste d'assistant gérant de la Caisse, pour accepter la gérance de la nouvelle Caisse de La Providence, se voit confier le poste de gérant de la Caisse de Saint-Hyacinthe, poste qu'il occupe encore aujourd'hui.



De gauche à droite: M. J. B. Saint-Pierre, M. Lucien Beauregard, M. Roger Saint-Onge, M. J.-Albert Mongeau, M. Roland Brosseau, M. Sylvio Guilbert, M. Horace Bachand, M. Hermann Phaneuf, M. Gilbert Dragon.

Le gérant:

Quelqu'un de compétent et imbu de sens social

À la Caisse populaire, "la gestion des affaires courantes relève d'un gérant nommé par le conseil d'administration; son rôle consiste à tenir les écritures, à recevoir les fonds et les demandes de prêts et à transmettre ces dernières à la commission de crédit. Le gérant est en somme l'intermédiaire entre les sociétaires et les différents conseils ou commissions".

Le lecteur aura reconnu la définition de tâche que donnait le fondateur Alphonse Desjardins. Elle demeure encore vraie aujourd'hui, à l'exception que le gérant, qu'on appelle maintenant directeur, est assisté dans toutes ses tâches par du personnel de plus en plus qualifié. Aussi longtemps que le gérant était seul, ou assisté d'une ou deux personnes pour répondre aux membres, c'était bien là sa tâche. Mais, revenons justement à ces débuts.

Les premières transactions ou opérations furent effectuées par M. J.-B. Saint-Pierre, le président du conseil d'administration. Le temps de trouver la personne qui occupera officiellement le poste de premier gérant de la Caisse. Dès le 3 décembre 1927, M. Wilfrid Châteauneuf, alors portier à l'Évêché, est accepté pour tenir le bureau sis au 199, de la rue Girouard édifice appelé Maison des Oeuvres catholiques et appartenant à l'Évêché. Sept mois plus tard, le poste est vacant. On lit alors dans les procès verbaux:

"il est proposé par M. E. Allaire, appuyé par M. C. Phaneuf, que M. Lucien Beauregard soit nommé gérant de la Caisse populaire en remplacement de M. Châteauneuf et qu'il soit autorisé à déposer les argents de ladite Caisse aux deux banques: la Banque provinciale du Canada et la Banque canadienne nationale, et qu'il soit également autorisé à les retirer par chèque et à signer tout autre papier concernant la Caisse. Adopté à l'unanimité. Le conseil décide de donner plus tard à M. Beauregard une gratification en rapport avec les chiffres du temps".

(Conseil d'administration, 20 juillet 1928)

Le salaire sera maigre! Peu importe puisqu'il y a de la générosité, du dévouement et une foi en le Mouvement.

Tous ceux qui convoiteront ce poste devront être animés de cet esprit.

Après cinq mois de travail, M. Beauregard recevra de la Caisse "la somme de $10 comme compensation pour les services rendus à la Caisse depuis qu'il est gérant". N'est-ce pas là du bénévolat?

Dans l'engagement de tout gérant, une règle s'impose: trouver une personne en qui aura confiance le Conseil d'administration. "Il faut se fier à lui", avouera M. Lucien Beauregard, après tant d'années d'expérience passées au sein de la Caisse.

Le choix n'est donc pas facile lorsqu'arrive le temps de trouver un successeur au gérant. Il faut reconnaître cependant que les administrateurs de la Caisse ont eu la tâche plutôt facile, à l'exception cependant dans les années 1945-'46.

Le départ de M. Roland Brosseau qui cumulait les postes de gérant de la Caisse (par les soirs), de gérant de l'Union régionale, et de trésorier de la Relève, causa un vide. Un certain M. S. Guilbert après une vingtaine de jours dut quitter son poste; par la suite, M. Beauregard, alors président du Conseil d'administration, reprit temporairement la gérance, puis M. Horace Bachand qui devait occuper le poste moins de quatre mois, en attendant l'engagement de M. Hermann Phaneuf qui demeurera à son poste jusqu'en 1969. Voici d'ailleurs ce que relatent les différents procès verbaux à ce sujet.

Quand un gérant songeait à quitter le poste, il en avertissait immédiatement le conseil.

"M. le gérant voyant qu'il ne peut plus suffire à la tâche, demande de lui donner un assistant qu'il pourra initier et ensuite se faire remplacer définitivement. Laissé sur la table pour étude".

(Conseil d'administration, 27 février 1942)

"La question de remplacement du gérant est reprise et MM. Blanchard et Daudelin tout en nous donnant le nom de la personne qui doit prendre la charge du secrétariat des Syndicats, nous expliquent en quelques mots la charge qu'il aurait à remplir et nous expliquent que ces fonctions seraient compatibles avec la gérance de la Caisse. Après discussion, la question demeure encore à l'étude".

(Conseil d'administration, 10 avril 1942)

"Comme l'assemblée est peu nombreuse, la discussion pour un changement de gérant est remise à plus tard".

(Conseil d'administration, 15 mai 1942)

Il est ensuite suggéré et accepté de demander à M. F. de s'initier au travail de la Caisse afin de s'entendre avec lui, ensuite pour remplacer notre gérant".

(Conseil d'administration, 26 juin 1942)

"M. F. est présent à cette assemblée, et nous discutons avec lui des conditions de travail et de salaire pour le gérant. Mais M. F. n'a pas du tout l'air de comprendre l'oeuvre de la Caisse populaire et manque tout à fait d'esprit social; de plus, il exige un salaire d'au moins $10 par semaine. Après discussion, nous remercions M. F. d'avoir montré au moins de la bonne volonté en venant pendant deux semaines s'initier au travail de la Caisse et il se retire en déclinant la position offerte".

(Conseil d'administration, 17 juillet 1942)

"Il est proposé (...) que le salaire du gérant soit porté à $25 par mois avec effet rétroactif pour l'année courante".

(Conseil d'administration, 24 juillet 1942)

Et le gérant demeura à son poste.

Et pourtant, il s'avérera difficile de trouver la bonne personne pour occuper le poste, suite à différents essais.

"La question du gérant fut aussi discutée et il (M. R.-H. Tremblay, inspecteur en chef des Caisses populaires) nous engage fortement à retenir les services d'un gérant qui soit à la fois compétent et imbu de sens social. M. Tremblay termine l'entrevue en se chargeant de nous aider à trouver l'homme dont nous avons besoin actuellement et doit communiquer avec nous aussitôt qu'il aura du nouveau".

(Conseil d'administration, 11 octobre 1945)

"Cette assemblée a été convoquée spécialement pour discuter des applications à la position de gérant et faire immédiatement l'élimination de tous ceux sur lesquelles nous ne croyons pas devoir engager. Il est d'abord proposé (...) que le gérant soit remercié immédiatement de ses services et qu'on lui paie une semaine de salaire. La principale raison est qu'il n'a pas la compétence voulue et

que d'après les inspecteurs il lui sera impossible d'être à la hauteur de la position''.

(Conseil d'administration, 22 octobre 1945)

L'assemblée avait été convoquée afin de permettre aux officiers de la Caisse de rencontrer les deux candidats à la position de gérant. M. Horace Bachand, le premier appelé, est âgé de 33 ans, marié et père de deux enfants; il a fait son cours commercial à l'Académie Girouard de cette ville et travaille depuis quinze ans à la E.T. Corset comme comptable. Il est satisfait des conditions actuelles et c'est avec l'espérance d'améliorer sa situation qu'il accepterait la position de gérant de la Caisse.

''M. Léopold Allard, avocat, est le deuxième candidat présenté aux membres du conseil. Il demeure au village de Saint-Joseph. Il a fréquenté l'Académie Girouard jusqu'à la sixième année, pour ensuite faire ses études classiques au Séminaire. Il fut ensuite employé par Me Eugène Tousignant et fit pendant ce temps ses études de droit. Actuellement, il est au service du journal Le Courrier; il rédige les nouvelles et les annonces. Il semble connaître le but des Caisses populaires ainsi que les fonctions d'officiers. Au cours de sa carrière il a eu l'occasion de donner une quinzaine de cours sur des questions sociales. Comme salaire, il espère recevoir au moins $35 par semaine; actuellement, en plus de son salaire qui est de $27 au journal Le Courrier, il reçoit $5 comme greffier de la Cour du coroner et donne occasionnellement des consutations légales. Après avoir discuté du travail à accomplir comme gérant de la Caisse, M. Allard demande au conseil de suspendre son application jusqu'à lundi prochain, afin de consulter son médecin étant donné que sa constitution physique lui laisse craindre de ne pouvoir s'attaquer à la tâche qui l'attend. Le Conseil se rend à cette demande et M. Allard prend congé''.

(Conseil d'administration, 2 novembre 1945)

Dans le délai prévu, le comité porte son choix sur M. Bachand. Il faudra attendre en 1946 avant que le conseil puisse mettre fin à une série d'engagements de personnes pour le poste. C'est l'arrivée de M. Hermann Phaneuf, déjà gérant d'une caisse, à Saint-Denis-sur-Richelieu.

''Les administrateurs sont très heureux et des plus satisfaits d'avoir à la gérance M. Hermann Phaneuf, car il n'avait pas été sans constater par le passé certaines anomalies dont la plupart sont maintenant corrigées; sommes assurés à l'avance que notre Caisse prendra dans l'avenir un essor considérable pour le bien général des Caisses et des sociétaires, en rendant aussi des immenses services que l'on doit normalement attendre d'une Caisse populaire''.

(Conseil d'administration, 23 juin 1947)

Et un bon jour, on procédera l'engagement d'un caissier, comptable pour assister le gérant dans sa tâche; il s'agira de M. Gilbert Dragon.

En 1948, il quittera la Caisse pour aller occuper le poste de gérant à la Caisse de La Providence. Lorsque M. Phaneuf annoncera son intention de laisser son poste, les administrateurs se tourneront alors vers M. Dragon. Ce dernier répondra à leur attente et viendra occuper le poste de directeur de la Caisse, poste qu'il possède encore aujourd'hui.

Une histoire de coffres-forts

Du simple petit tiroir ajouté à la première table, mise à la disposition du premier gérant, pour déposer ses papiers et l'argent, au système actuel de protection de la Caisse, il y a toute une marge de différence.

Le temps n'est plus où le directeur de la Caisse devait déposer dans une poche de son veston l'argent de la Caisse pour l'emporter chez lui, le soir, ou le déposer dans le coffre-fort de la compagnie où il travaillait durant le jour.

Certains papiers importants, comme les obligations, on été dès le début déposés à la *voûte de l'Évêché*, grâce à la générosité de M. le procureur de l'Évêché.

Les textes qui suivent sont des extraits des différents rapports de Conseil et montrent tout le cheminement parcouru par la Caisse pour se protéger de l'extérieur.

Un petit coffre-fort ...

''Il est ensuite question, comme nous en avons déjà parlé, de placer nos livres et papiers d'affaires en sûreté. M. l'aumônier nous fait part d'un petit coffre-fort que l'Évêché serait disposé à mettre à notre disposition, si nous parvenions à faire fonctionner la combinaison.''

(Conseil d'administration, 9 mars 1930)

''M. C. Phaneuf fait part à l'assemblée qu'il a fait transporter au bureau de la Caisse le coffre-fort que l'Évêché met gracieusement à notre disposition.''

(Conseil d'administration, 8 avril 1930)

... qui ne ferme pas

''La question de l'assurance contre le vol est ramené sur le tapis; après avoir fait une étude de la copie de police que nous avons en mains, nous constatons qu'avec l'état de notre coffre-fort actuellement, nous n'avons plus de protection du tout.

''(...) Mais, somme toute, de l'avis unanime des membres du comité, la meilleure garantie contre le vol et contre le feu, ce serait l'achat d'un coffre-fort de toute sûreté.''

(Conseil d'administration, 8 février 1936)

''Il est proposé par M. Albany Blanchard et adopté à l'unanimité que la Caisse fasse le plus tôt possible l'achat d'un coffre-fort au prix de $75 comptant, à condition que ce coffre-fort soit tout à fait en bon état. Adopté.''

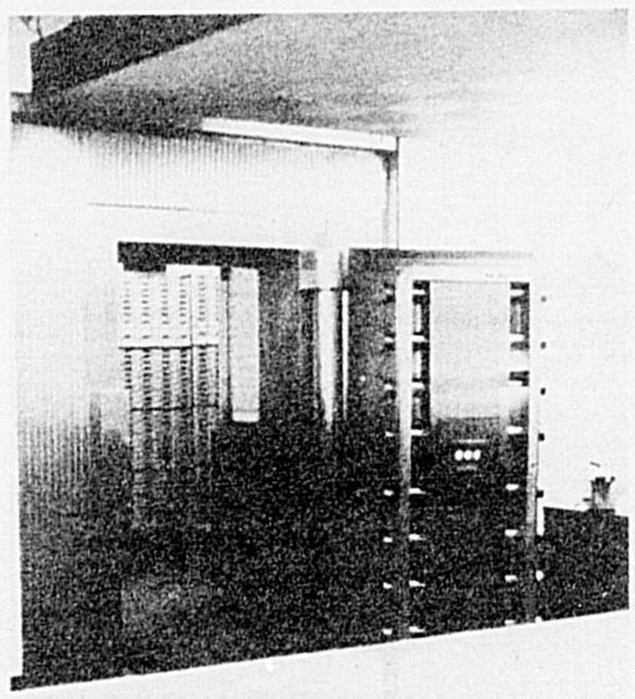
(Conseil d'administration, 28 février 1936)

Coffre-fort trop petit

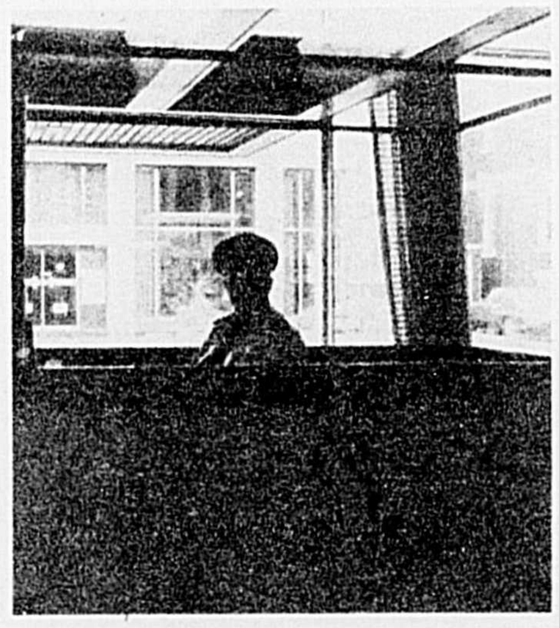
''Le gérant nous avise que le coffre-fort actuel ne suffit plus à contenir les livres de comptabilité de la Caisse, ses dimensions étant trop restreintes et le problème se pose pour en acheter un autre.

''Proposé (...) que le gérant soit autorisé à acheter un coffre-fort convenant au besoin et que toute latitude lui soit accordée quant au choix qu'il pourra faire. Adopté.''

(Conseil d'administration, 13 septembre 1945)



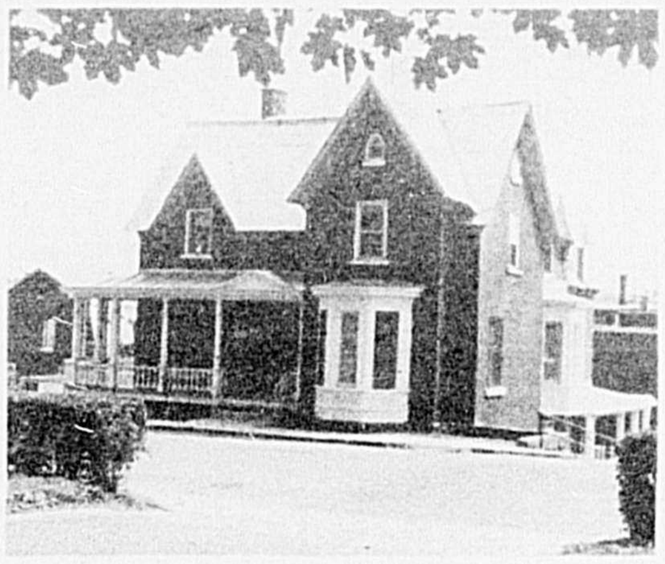




Et l'acquisition d'une voûte devint nécessaire.

En service durant les heures d'ouverture, le gardien veille aujourd'hui à la sécurité de tous.

À l'ombre de l'Évêché!



L'ancienne Maison des Oeuvres telle qu'on peut la voir aujourd'hui, rue Girouard.



La maison de dame Flibotte, que les administrateurs du temps achetèrent vers les années 1950, servit de lieu de transaction entre la Maison des Oeuvres, et la Caisse actuelle; elle était située à l'emplacement même de la Caisse.

S'il est une solution qui fut difficile à trouver ce fut bien celle du local de la Caisse populaire de Saint-Hyacinthe.

Comme tous les mouvements d'action catholique ou d'allure syndicale, la Caisse populaire reçut la protection du clergé.

C'est ainsi que le 15 novembre 1927, le bureau de la Caisse se logeait dans la Maison des Oeuvres catholiques, sise au 199, de la rue Girouard, en face de l'Évêché. L'édifice appartenait depuis sept ou huit ans à la paroisse et abritait la J.O.C., l'A.C.L.C., les syndicats, et autres mouvements du même genre. À la fondation de la Caisse, il fut tout à fait normal de trouver un petit coin pour loger une bonne oeuvre de plus. On divisa une salle en deux, et on y plaça un bureau (sans tiroir) pour le gérant.

Le loyer était gratuit. Il faut attendre en 1933 pour voir surgir la dette du loyer.

"À la suite d'une entrevue avec M. le procureur de l'Évêché, M. le président et le secrétaire informent les membres réunis que la question du loyer du bureau de la Caisse, loyer que l'on devrait raisonnablement payer, est remise à l'an prochain. M. le procureur nous a suggéré d'attendre encore une année pour constater si nos finances deviendront meilleures. M. le président et le secrétaire ont remercié M. le procureur pour cette attitude généreuse à l'égard de la Caisse"

(Conseil d'administration, 3 décembre 1933)

Et le premier versement viendra en 1940.

"Comme depuis 13 ans, la Corporation épiscopale abrite, chauffe et éclaire la Caisse gratuitement, il est proposé par A. Blanchard, appuyé par L. Beauregard que vu les profits réalisés au cours de cette année, de faire à ladite Corporation don d'une somme de $50 pour services rendus à la Caisse, avec une lettre au procureur laissant entendre bien clairement que des profits nous permettent cette année de faire ce don, sans pourtant nous engager d'aucune façon pour les années à venir. Adopté sur division"

(Conseils d'administration, 31 octobre 1940)

Mais avec la montée constante de son chiffre d'affaires, la Caisse sera en mesure de régler sa dette envers l'Évêché. Il faudra même songer à apporter certaines modifications à la bâtisse.

"Proposé (...) que MM. L. Beauregard et François Adam soient délégués auprès de M. le chanoine J. Robin, procureur de l'Évêché afin de demander l'autorisation de faire des modifications au bureau de la Caisse et de faire des fondations au sous-sol pour supporter le coffre-fort. Cette proposition comprend l'achat éventuel du coffre-fort tel que décrit par la Maison Ahern F.O.B. Montréal, au prix de $995.

(Conseil d'administration, 6 novembre 1945)

Ces modifications ne s'avèrent pas satisfaisantes; il faut songer à un agrandissement.

"M. Lucien Beauregard nous présente un plan pour le projet d'agrandissement de la Caisse et est soumis à l'étude après quoi M. Jean Locas nous suggère un nouveau plan fait par lui-même"

(Conseil d'administration, 11 décembre 1945)

Aucune décision n'est prise, sauf celle d'apporter des modifications. Et en avril 1948, les administrateurs passent à l'action. Ils veulent acheter le terrain adjacent à la Maison des Oeuvres, propriété de la Corporation épiscopale.

"Ensuite, le secrétaire-gérant donne lecture de deux lettres, une envoyée par M. le président à Mgr Douville, et l'autre, la réponse à la première de Mgr Douville à son procureur. Voici en résumé le contenu de la première:

"M. le président demande à Mgr s'il y a possibilité de vendre à la Caisse populaire de Saint-Hyacinthe, le terrain situé entre ladite Caisse et M. Duhamel pour la somme de $5,000, et comme compensation pour services rendus par l'Évêché à la Caisse, il déclare que les officiers seraient prêts à offrir gratuitement des locaux dans le sous-sol de l'édifice projetté pour loger la J.O.C.

"La deuxième se résume comme suit: Mgr Douville par l'entremise de son procureur acquiesce à la demande du président mais aux condition suivante: 1) La Caisse populaire de Saint-Hyacinthe s'engage à bâtir à sept pieds du cadre de la Maison des Oeuvres, avec ouverture de ce côté; 2 À réparer à ses frais tous dégâts aux modifications à la galerie actuelle et au sous-sol de la Maison des Oeuvres; 3) À concéder à la venderesse, pour 99 ans, la jouissance d'une partie du sous-sol d'une superficie d'environ 700 pieds carrés dans le nouvel édifice à être érigé comme compensation pour services rendus antérieurement. Il est convenu que cette partie du sous-sol sera chauffée aux frais de la Caisse populaire; 4) Cette vente est consentie pour la somme de $5,000 payable à la signature du contrat.

Et l'occasion est fournie aux administrateurs.

"Après avoir repris la discussion de l'assemblée précédente au sujet de l'achat d'un terrain pour la construction d'un bureau pour la Caisse populaire, après avoir étudié longuement sur tous ses angles l'achat dudit terrain, il est proposé par A.A. Cambell, appuyé par Jean Locas que le gérant de la Caisse populaire de Saint-Hyacinthe, M. Hermann Phaneuf soit par la présente autorisé à acheter le terrain de la succession de M. A Flibotte, lequel terrain est situé coin sud-est des rues Girouard et Sainte-Anne, à Saint-Hyacinthe, au prix de $40,000, laquelle proposition est adoptée sur division"

Suite à des problèmes d'ordre légal, le Conseil suspend temporairement sa décision de se porter acquéreur dudit terrain, allant même jusqu'à demander à son gérant de reprendre contact avec le procureur et lui demander la vente du terrain voisin de la Maison des Oeuvres, mais sans servitude. Le 10 septembre, un certain M. Derome, représentant de la compagnie Bell Téléphone, dépose devant le conseil une demande à l'effet d'acheter le terrain de la veuve Flibotte au montant de $50,000. Il n'en fallait pas plus pour que les administrateurs décident de garder ce terrain et d'en faire le site de la nouvelle Caisse populaire.

C'est alors qu'on déménage les pénates dans la vieille maison achetée de Mme Flibotte, quittant à tout jamais la Maison des Oeuvres, après plus de vingt ans d'occupation.

Son action bénévole auprès de la collectivité

Il serait trop long et même difficile de donner la liste de tous les organismes, corps publics ou groupements divers qui ont bénéficié de dons en provenance de la Caisse populaire de Saint-Hyacinthe. Tous les mouvements, associations et clubs sociaux de Saint-Hyacinthe qui ont reçu ou reçoivent encore certains montants d'argent répondent à une exigence bien précise: ils doivent être à but non-lucratif.

On peut alors s'imaginer l'éventail de groupements que cela représente. Pourtant, certains d'entre eux, ont bénéficié d'une attention spéciale de la part des administrateurs, parce qu'ils regroupaient plus de monde; il en fut ainsi, et il en est encore de même aujourd'hui, avec toute coopérative.

La Caisse populaire étant de par sa nature une coopérative, se sent une nécessité de venir en aide aux institutions qui oeuvrent dans le même sens (ou presque) qu'elle.

Le plus bel exemple est l'aide que la Caisse a accordé aux deux Coopératives d'habitation de Saint-Hyacinthe: la Coopérative à M. Brodeur dans le Bourg-Joli vers 1943-44, et la Coopérative du Frère André dans l'Annexe vers les années 1950.

Il est vrai que les administrateurs ont hésité quelque peu avant d'appuyer largement de tels projets. Guidés par la prudence, ils n'ont pas voulu souscrire au projet total, mais procéder par section, et c'est ce qu'ils firent.

Voici à ce sujet ce que l'on peut lire dans les rapports d'assemblée:

"Avant de commencer l'assemblée, une délégation de la Coopérative d'habitation a demandé à rencontrer les officiers de la Caisse, et l'entrevue leur est accordée. Cette délégation se composait de MM. Paul Brodeur, P.-E. Gendron, Émery Auprix, Magloire Masse et un M. Jodoin. Le but de cette entrevue était de nous demander s'il y aurait possibilité de prêter à cette organisation les sommes d'argent nécessaires à leur projet de construction. Les garanties offertes n'étant pas suffisantes, il fut décidé d'envoyer deux représentants de la Caisse, soit MM. Brosseau et A. Guertin, et deux représentants de la Coopérative d'habitation, à Sherbrooke, pour étudier les procédures suivies ailleurs. Ces messieurs paraissant satisfaits de cette décision, se retirent et l'assemblée prend son cours normal."

(Conseil d'administration, 8 septembre 1944)

Quesques mois plus tard:

"M. le chanoine Robin (procureur) expose le but de la présente assemblée qui est de savoir si la Caisse serait disposée à prêter à la Coopérative d'habitation, les fonds nécessaires pour la construction des maisons qu'ils ont décidé de construire cette année, soit le nombre de dix maisons; Mgr Douville ayant manifesté le désir de voir la Caisse fournir les fonds nécessaires à la réalisation de leurs projets, la Corporation épiscopale serait disposée à endosser les billets consentis par les emprunteurs. Après étude et discussion sur cette matière, l'assemblée se prononce favorable à ce projet et le Comité de crédit doit étudier la charte de la Coopérative d'habitation; M. le notaire Morier se chargeant de rédiger une reconnaissance de dette conforme aux lois et couvrant tous les items et conditions du prêt. (Il est par la suite proposé que) MM. A. Guertin et R. Brosseau soient délégués par la Caisse pour suivre la marche des travaux et servir d'intermédiaires entre la Coopérative d'habitation et la Caisse pour surveiller la finance et la comptabilité et entretenir des relations de bonne entente entre les coopérateurs."

(Conseil d'administration, 23 juillet 1945)

Puis, il y a eu la Relève, ce magasin coopératif d'alimentation, sis rue des Cascades.

"Il est résolu à l'unanimité par l'administration que pour aider la Relève qui est une Coopérative de consommation, de ne faire aucune charge d'administration, en plus de ne payer aucun intérêt à ce compte courant."

(Conseil d'administration, 11 mard 1947)

Et un jour la situation est devenue plus critique:

"L'assemblée a été convoquée à la demande du conseil d'administration "La Relève" pour discuter du financement de cette dernière laquelle était représentée par son président M. Roland Delisle, par son gérant M. Ladouceur et quelques directeurs.

"M. Delisle et M. Ladouceur exposent le but de cette rencontre: à savoir si la Caisse ne pourrait pas faire davantage pour aider la Coopérative de consommation, cette dernière étant dans un très grand besoin de refaire ses finances.

(Suite à un exposé verbal) M. Adam propose qu'on prépare le bilan réel de la Coopérative de consommation et qu'on le présente à une autre assemblée conjointe qui pourra se tenir à une date rapprochée (...) M. Adam ajoute que la Caisse a fait beaucoup pour votre Coopérative depuis ses débuts"

(Conseil d'administration, 23 août 1949)

Malgré tout, la Relève devait un bon matin fermer ses portes. Depuis un an déjà, une autre coopérative d'alimentation a vu le jour; son fonctionnement est différent et semble connaître beaucoup de succès. La Caisse s'est fait un plaisir de venir en aide à cette nouvelle Coopérative.

... Et à toutes les autres aussi!

En guise de conclusion, voici quelques extraits des rapports d'assemblées qui rappelleront sans doute quelques souvenirs à plusieurs Maskoutains ou montreront aux autres les différents appuis financiers et moraux de la Caisse populaire. Qu'on tienne compte de l'époque!

"Il est proposé (...) et résolu à l'unanimité qu'un montant de $25 soit donné à la Chambre de Commerce de Saint-Hyacinthe, en l'honneur du deuxième centenaire de la fondation de la ville de Saint-Hyacinthe."

(Conseil d'administration, 22 juin 1948)

"Le gérant donne lecture d'une autre lettre reçue de Son Excellence Mgr Arthur Douville, sollicitant une souscription en l'occasion du centenaire du diocèse de Saint-Hyacinthe qui sera fêté en septembre 1952. Après quelques moments de réflexion, il est résolu à l'unanimité (...) que le gérant soit autorisé à envoyer la somme de deux cents dollars au Comité de souscription du centenaire."

(Conseil d'administration, 6 mai 1952)





Deux projets de constructions d'habitation retinrent particulièrement les énergies des dirigeants de la Caisse. L'une, la Coopérative à Brodeur, dans le Bourg-Joli.

L'autre des projets d'habitation en coopérative, celle du Frère André, située dans Saint-Hyacinthe-Annexe.

''Il est également résolu que le gérant soit autorisé à donner de nouveau un autre cent dollars au Syndicat national du Tricot Inc. pour les ouvriers en grève de la Penmans.''

(Conseil d'administration, 20 avril 1955)

''(M. l'aumônier) invite les membres à venir assister aux séances de vues animées qui sont faites au profit de l'Union des Coopérateurs qui se sert de ces recettes pour fin de propagande en faveur des diverses sociétés coopératives.''

(Assemblée générale annuelle, 9 décembre 1945)

''Pour se rendre à la demande de la Société Saint-Jean-Baptiste, la résolution suivante est adoptée: ''Il est proposé (...) que la Caisse populaire de Saint-Hyacinthe trouve qu'il est urgent de former une grande bibliothèque publique à Saint-Hyacinthe et appuie entièrement le projet de la Société Saint-Jean-Baptiste''. Adopté à l'unanimité.''

(Conseil d'administration, 8 février 1950)

''Le gérant déclare qu'il a été approché par M. Eugène Côté et Mandus Bienvenue, président et vice-président de la Société Saint-Jean-Baptiste de Saint-Hyacinthe, sollicitant une souscription de deux cents dollars pour l'achat d'un char allégorique en l'occasion de notre fête nationale du 24 juin. Après quelques moments de réflexion, il est résolu à l'unanimité des membres présents que le gérant soit autorisé à souscrire la somme de deux cents dollars pour l'achat d'un char allégorique devant faire partie de la parade du 24 juin 1951.''

(Conseil d'administration, 18 mai 1951)

''Nous avons vérifié les procès-verbaux des assemblées des directeurs et nous endossons fortement l'idée de la direction à savoir que des prêts hypothécaires seraient accordés dès cet automne afin d'aider à la campagne des travaux d'hiver pour parer au chômage.''

(Conseil de surveillance, 30 septembre 1060)



L'abbé Dollard Tremblay
aumônier actuel



Mgr A. Sanschagrin
évêque de
Saint-Hyacinthe

Le compte numéro ''un'' toujours en opération

Parmi les sociétaires, les premiers qui se présentèrent au guichet pour ouvrir un compte, peu nombreux sont ceux qui figurent encore aujourd'hui sur la liste des membres actifs de la Caisse.

Il y en a un cependant qui traversa les cinquante années de la Caisse et qui porte le numéro ''un'', depuis 1927.

Il s'agit de la Corporation épiscopale de Saint-Hyacinthe. En effet, l'Évêché de Saint-Hyacinthe, alors sous la direction de Mgr Fabien-Zoel Decelles, évêque du diocèse. Son représentant, M. le chanoine Philippe Desranleau, qui devait devenir par la suite évêque de Sherbrooke, occupait alors le poste de procureur général.

C'est lui qui fut mandaté par Mgr l'Évêque d'aller représenter la Corporation épiscopale auprès des nouveaux membres de la Caisse populaire de Saint-Hyacinthe, et qui procéda d'ailleurs, avec les promoteurs du projet, au choix des fondateurs de la nouvelle coopérative d'épargne et de crédit.

En reconnaissance de l'action entreprise pour mettre sur pied une telle institution, les premiers dirigeants furent unanimes à décerner à certaines personnes et hauts dignitaires de la ville, des titres honorifiques. On ne se surprendra pas de retrouver parmi eux, Mgr F.-Z. Decelles.

Voici d'ailleurs, à ce propos, la résolution

''Proposé par M.-A. David, appuyé par E.-J. Chartier, et résolu que dans le but de manifester la reconnaissance de la Caisse de Saint-Hyacinthe à l'égard des personnes qui lui auraient rendu des services signalés ou dont le haut patronage lui serait précieux, le Conseil d'administration ait le pouvoir de nommer de temps à autres telles personnes, officiers honoraires de ladite Caisse populaire de Saint-Hyacinthe de les remplacer au besoin, et, en général, de réglementer tout ce qui concerne ces charges purement honorifiques. Néanmoins, cette assemblée se réserve le droit de nommer et de révoquer de tels officiers honoraires, et nomme sa grandeur Mgr F.-Z. Decelles, évêque de Saint-Hyacinthe.''

Et la tradition a voulu que ses successeurs que furent Mgr Arthur Douville et Mgr Albert Sanschagrin, les titulaires de l'Évêché, maintiennent tout au long des années le compte de caisse portant le numéro ''un'', en opération.

L'Évêché s'est fait de plus un devoir de nommer un conseiller moral pour siéger avec le Conseil d'administration.

Ce fut, dans les débuts, un vicaire de la cathédrale, puis le curé lui-même qui se présentait aux assemblées.

Se sont ainsi succédés MM. les abbés Napoléon Delorme et J.-B.-A. Allaire qui siégèrent même dans différents conseils de la Caisse; Gilbert Spénard, J.-B. Nadeau, Gustave Vigneault, Omer Jodoin, Jean Robin, Rosario Morin, Mgr Célestin Robillard, Mgr Samuel Lemoine, et aujourd'hui M. l'abbé Dollard Tremblay.

Il importe de souligner aussi M. l'abbé Charles-E. Hétu, au nombre des personnes qui signèrent la déclaration de fondation de la Caisse, en 1927.



L'abbé J.-B.-A. Allaire
aumônier 1927-1928



L'abbé Napoléon Delorme
aumônier 1928-1934



L'abbé Gilles Spénard
aumônier 1934-1937



L'abbé J.-B. Nadeau
aumônier 1937-1938



L'abbé Gustave Vigneau
aumônier 1938-1941



L'abbé Omer Jodoin
aumônier 1941-1942



L'abbé Rosaire Morin
aumônier 1944-1948



L'abbé Jean Robin
aumônier 1942-1944



Mgr Fabien-Zoel Decelles
évêque du diocèse
lors de la fondation
de la Caisse



Mgr C. Robillard
aumônier



Mgr Samuel Lemoine
aumônier



Mgr Arthur Douville
président honoraire

Deux services complémentaires: épargne, crédit

Au chapître de ses services, de par son orientation de base avancée par le Mouvement Desjardins, la Caisse, comme le souligne M. Gilbert Dragon, directeur de la Caisse, se veut une Société d'épargne et de crédit: elle recueille l'argent des uns, pour le prêter aux autres.

Cela exige donc deux services: l'épargne (il s'adresse à celui qui dépose) et le crédit (à celui qui emprunte), répondant ainsi au Mouvement coopératif.

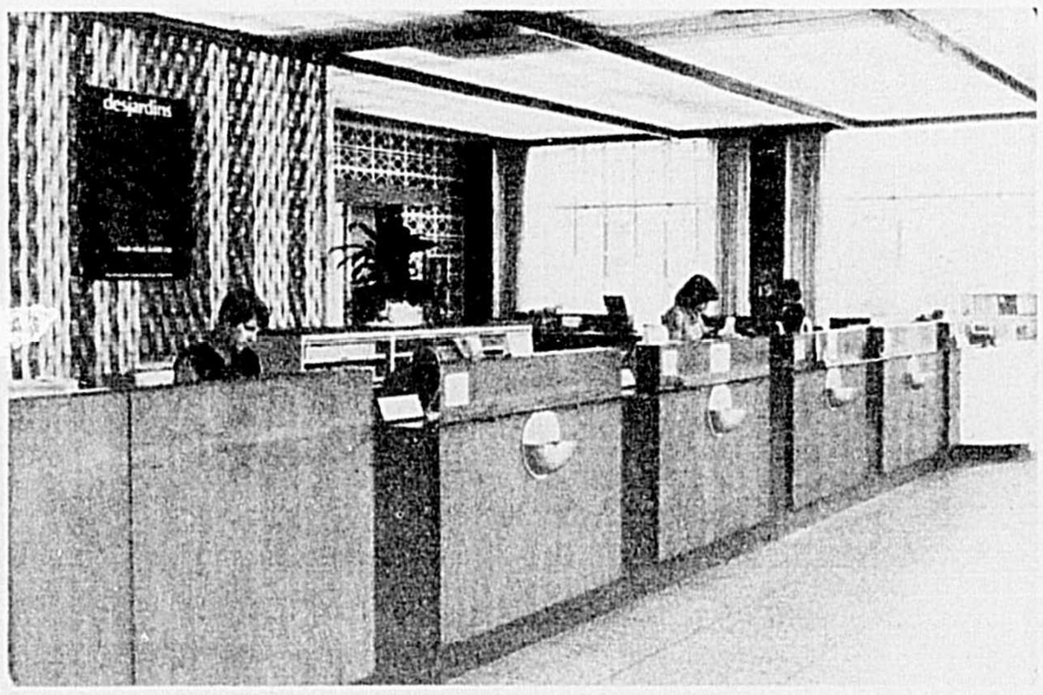
Dans des lieux bien distincts, les deux services effectuent un travail de plus en plus adapté aux besoins des sociétaires.

Celui de l'épargne, avec M. Normand Archambault, le directeur, et ses adjoints, son comptable et ses caissières de jour et de soir, a pignon sur rue au 1697 de la rue Girouard.

Celui du crédit avec son directeur, M. Gilles Daudelin, ses agents de crédit, ses commis et sa secrétaire est sis au sous-sol de la Caisse, entrée 690, rue Sainte-Anne.

Il serait important de rappeler brièvement les différents services que dispense la Caisse à ses membres, ou du moins que les sociétaires peuvent utiliser.







Un système électronique est à la disposition des caissières en vue d'un service plus rapide à la clientèle.

Le Service à l'épargnant

Il y a bien sûr le Capital social; toute personne qui veut devenir membre de la Caisse se doit d'acheter au moins une part sociale de $5. Le maximum est fixé à 400 parts, ce qui représente $2,000, avec assurance-vie sur le premier mille dollars.

On retrouve aussi l'Épargne avec opération, qui donne le privilège d'effectuer des ordres de paiement (chèques); ainsi que l'Épargne stable, qui permet des retraits au comptoir seulement; les deux Épargnes peuvent se combiner pour former un autre $1000 assurable; le taux, il va de soi, est plus élevé pour celui-là; on retrouve de même l'Épargne à terme pour un an avec un taux exceptionnel;

l'Épargne-retraite, en vigueur depuis trois ans déjà, accorde le privilège à quiconque de déposer approximativement jusqu'à 20 pour cent de son salaire, comprenant des intérêts non-taxables et montant déductible d'impôt; il en est de même de l'Épargne-logement, mais avec un maximum de $1,000 par année, pour un maximum total de $10,000; et enfin, le Placement-boni, service propre au Mouvement Desjardins, qui donne le moyen d'épargner et de faire de l'argent, avec un certain taux-boni, si la personne respecte l'engagement de déposer x montant d'argent par mois, pendant tant d'années. Et à tout cela vient s'ajouter la ristourne: la ristourne est le trop-perçu des opérations de la Caisse retourné aux membres, après les montants virés aux réserves et la provision d'impôt; elle constitue le régularisateur économique qui permet d'atteindre le juste prix aux niveaux des taux d'intérêts s'appliquant à l'épargne et au crédit. Les autres services de la Caisse peuvent se résumer ainsi: dépôt de nuit, coffret de sûreté, vente de chèque de voyage, mandat, guichet-automobile, et toutes sortes de perception, etc.



M. Normand Archambault
directeur-adjoint
au service de l'épargne



M. Gilbert Dragon,
directeur de la Caisse



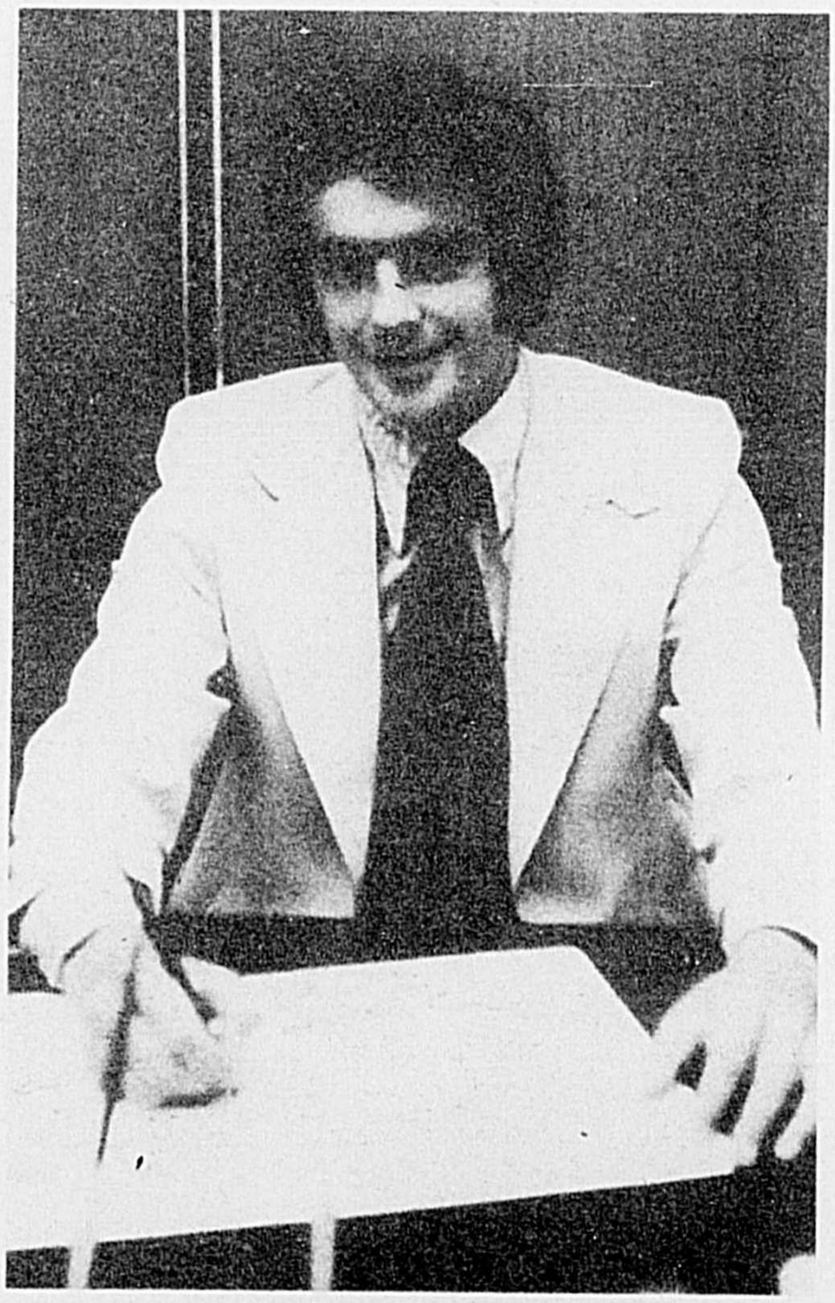
Le personnel de la Caisse

Dragon Gilbert, Directeur
Archambault Normand, Directeur-Adjoint Épargne
Daudelin Gilles, Directeur-Adjoint Crédit
Bellerive Gilles, Comptable
Houle Germaine, Secrétaire
Martin André, Adjoint au comptable
Gosselin Claudette, Agente de Crédit
Tarte Jean-Guy, Agent de Crédit
Cloutier Lucie, Responsable équipe du soir
Caya Jocelyne, Agent de Crédit
Richard André, Adjoint au comptable
Pothier Pierre, Adjoint au comptable
Latour Diane, Secrétaire Crédit
Leclerc Huguette, Commis à la perception
Courchesne Lucie, Commis senior Crédit
Vermette Yolande, Caissière principale
Coiteux Colette, Réceptionniste
Drapeau Mireille, Caissière
Frappier Huguette, Caissière
Messier Francine, Caissière
St-Pierre Andrée, Caissière
Tanguay Sylvie, Caissière
Demers Colette, Caissière
Lapierre Danielle, Caissière
Charpentier Ginette, Caissière
Pinard Chantal, Caissière
Côté B. Diane, Commis-Dactylo
Nadeau Carole, Caissière
Joly Suzanne, Commis vérification rapport S.I.C.
Charbonneau Sylvie, Caissière
Leblanc Madeleine, Caissière
Cordeau Danielle, Caissière
Dorion Céline, Caissière
Leblanc Nicole, Caissière
Quintal Ghislaine, Caissière
Lussier Georges, concierge
Lapalme Conrad, gardien de sécurité





Quelques additions ou soustractions, et le tour est joué!



M. Gilles Bellerive
comptable

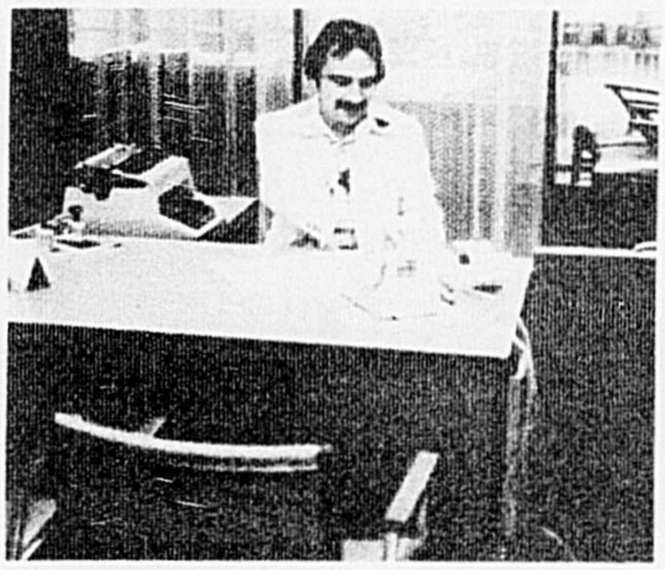


Un personnel toujours accueillant!



Les anciens employés

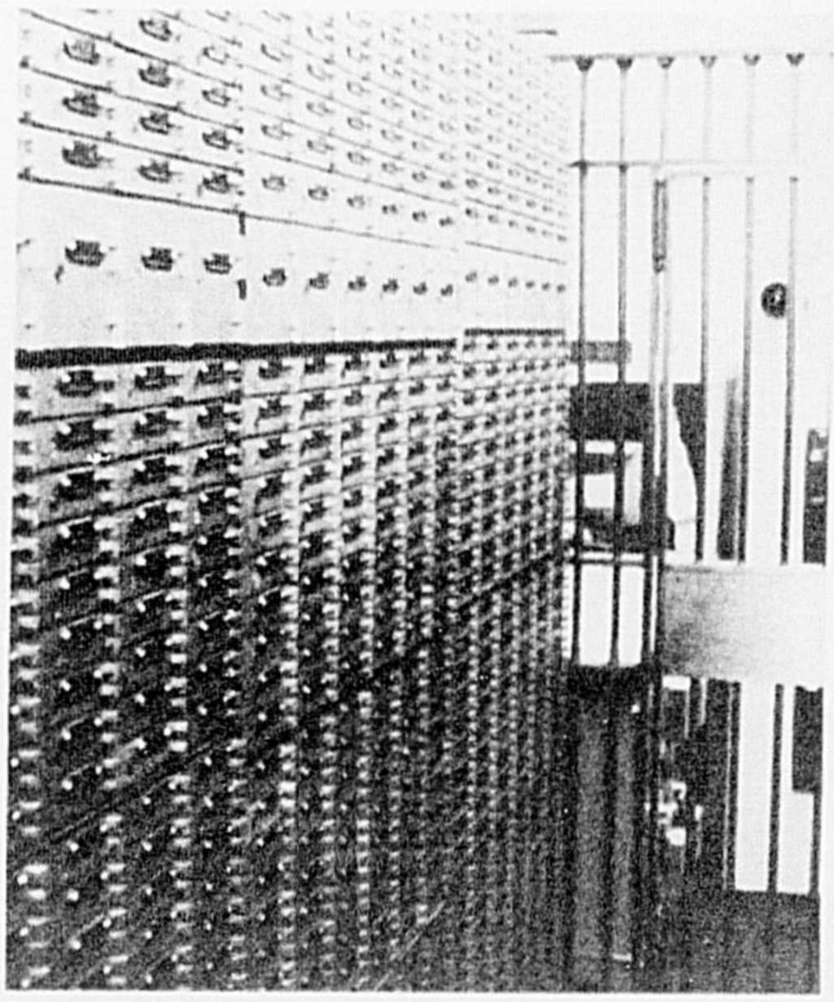
Huguette Saint-Onge	(69-75)
Paul Couture	(57-76)
Béatrice Gévry	(53-74)
Marc-Henri Lamoureux	(66-74)
Solange Bourbeau	(66-72)
Michel Davignon	(56-72)
Hyppolite Tessier	(61-67)
Monique Roy	(62-68)
Jean-Louis Gauthier	(57-66)
André Saint-Amand	(59-64)
Roger Frenière	(59-65)
Philippe Lajoie	(58-63)
Rita Saint-Laurent	(50-62)
Eugène R. Boucher	(51-56)
Ghislaine Provençal	(54-59)



Un adjoint au comptable, ce n'est pas de trop!

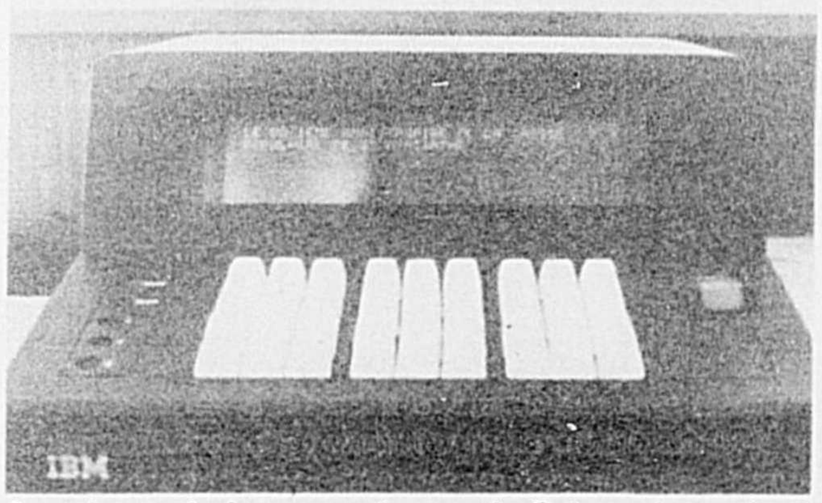


M. Georges Lussier, **le concierge**, veille à l'entretien de l'immeuble



Des coffrets de sûreté sont à la disposition des membres





Avec les techniques modernes, la Caisse s'est mise à l'ère de l'électronique.

Le Service des prêts

Dans le secteur du crédit, les services sont peut-être moins nombreux, mais plus imposants.

Avec l'argent recueilli comme on vient de l'indiquer, la direction prête un certain pourcentage à ces autres membres. Cela va du prêt personnel au prêt hypothécaire en passant par le nantissement agricole, voire même commercial.

Depuis toujours, la Caisse s'est fait un devoir, sinon une vocation, de dépanner les gens vraiment dans le besoin, comme le soulignait lui-même le fondateur Desjardins.

Les prêts personnels sont effectivement très multiples; on comprendra que le montant total des prêts sur reconnaissance de dette soit moins nombreux que celui des prêts sur hypothèque. On ne rencontre pas souvent un prêt personnel pouvant atteindre $25,000, ce qui est souvent le cas pour une hypothèque.

À ce sujet, il convient de souligner que la Caisse depuis les années 1940 favorise surtout la maison de type uni-familial, consciente qu'elle est de l'importance de permettre à tous ceux qui le peuvent d'avoir un chez soi.

Depuis son déménagement au sous-sol de la Caisse, le Service du crédit sous la direction de M. Gilles Daudelin, se distincte nettement du Service de l'Épargne, tout en restant complémentaire. À quoi servirait une Caisse populaire dans une collectivité, sans son aide de tous les jours dispensée aux membres?

Voilà donc en résumé tout ce que le sociétaire doit s'attendre de sa Caisse populaire.



L'entrée du service de crédit, au 690, de la rue Sainte-Anne



M. JeanGuy Tarte
agent de crédit



Le service du crédit: toute équipe pour répondre aux besoins.



M. Gilles Daudelin
directeur-adjoint Crédit





Le Guichet-Auto

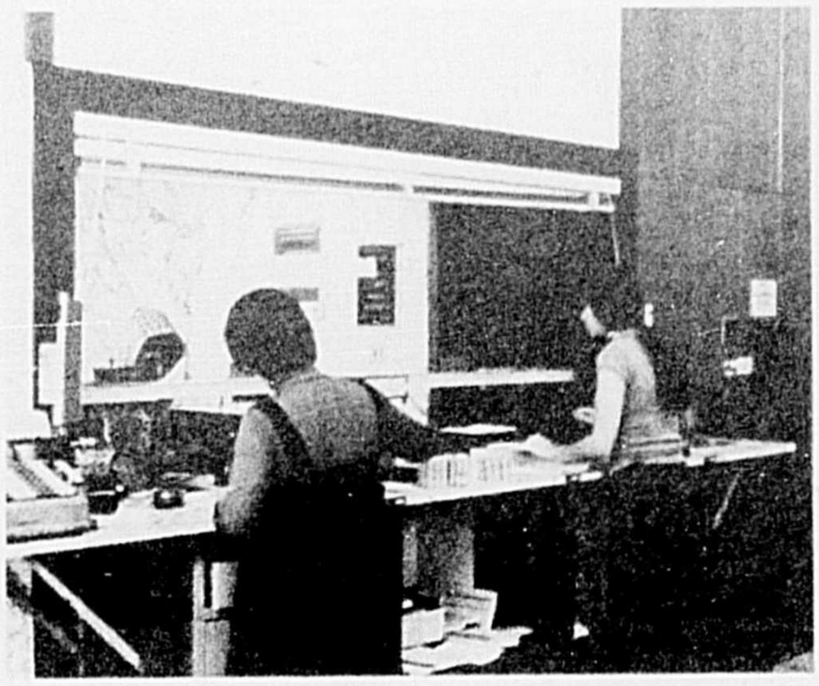
De plus en plus adapté aux besoins des automobilistes, le Guichet-Auto fonctionne depuis près de dix ans et s'avère un service pratique.

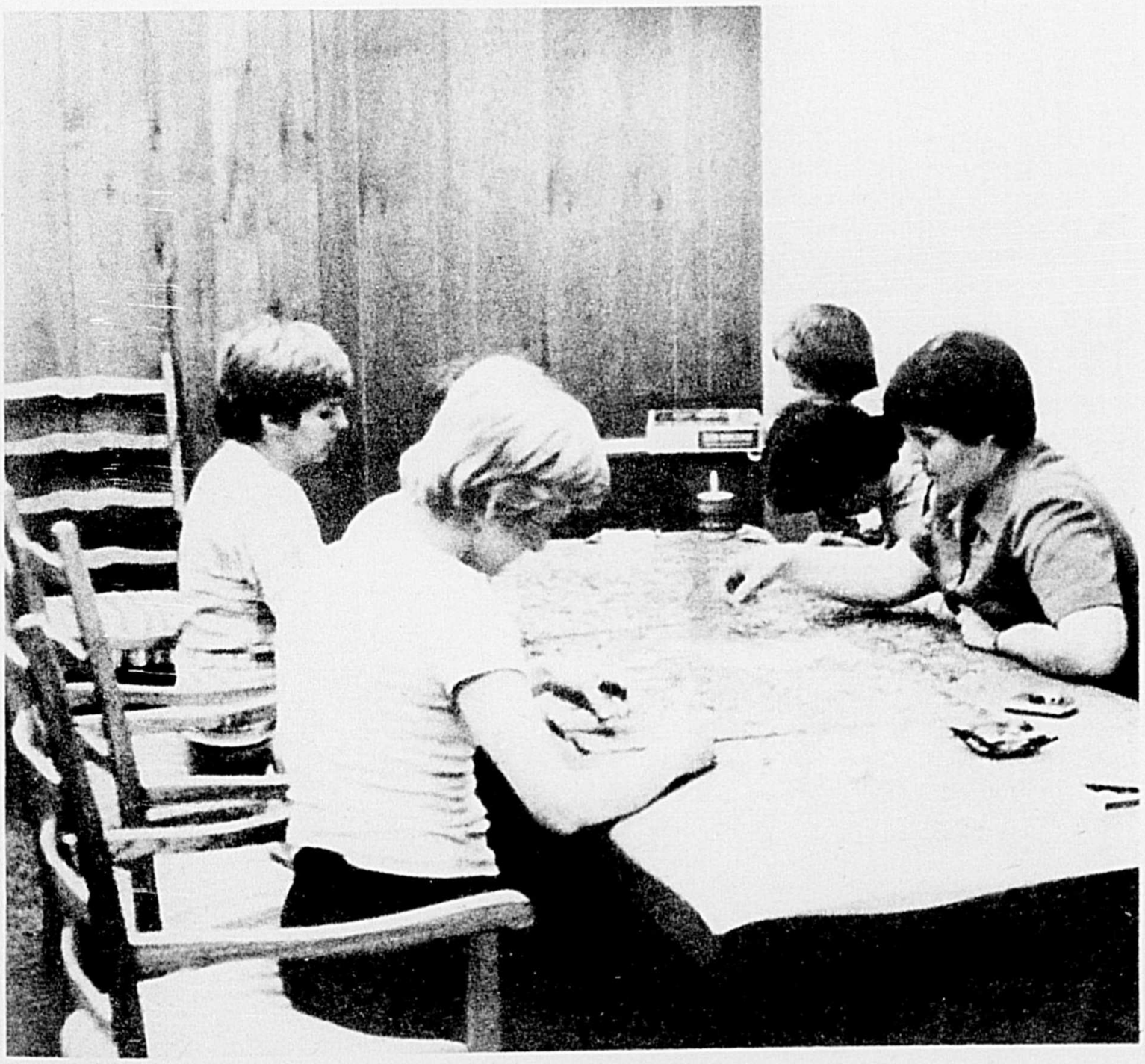


Un service amélioré pour le bon fonctionnement des automobilistes.

Le Guichet-Piéton

Une autre innovation de la Caisse populaire de Saint-Hyacinthe! Le Guichet-Piéton facilite l'accueil aux membres et est ouvert à des heures avantageuses.





Un moment de détente, comme faire un casse-tête, c'est agréable! Et ça fait oublier certains maux de tête!

D'une Union à l'autre

L'affiliation de la Caisse populaire à l'Union régionale des Trois-Rivières, s'était faite tout bonnement, puisque c'est le Père Darche, du diocèse des Trois-Rivières qui fut délégué par son Union pour venir procéder à la fondation de la première Caisse populaire de Saint-Hyacinthe.

En 1927, il est vrai que l'attraction de Montréal n'était pas aussi grande qu'aujourd'hui; une Union régionale y existait déjà; mais, c'est vers celle des Trois-Rivières que se tournent les promoteurs du projet.

Sept ans plus tard, les dirigeants se tourneront vers la Métropole, et en 1944 procéderont à la formation de l'Union régionale de Saint-Hyacinthe.

À la lecture des textes qui suivent, on s'apercevra de l'impatience des uns, et de la lenteur des autres à reconnaître l'affiliation de la Caisse à l'Union de Montréal.

De plus, à sa fondation, l'Union de Saint-Hyacinthe partagera le même édifice que la Caisse, à la Maison des Oeuvres, et reviendra avec la Caisse, lorsque cette dernière ouvrira ses nouveaux locaux, coin des rues Sainte-Anne et Girouard.

Une question d'avantage

"On étudie la question de notre affiliation à l'Union régionale des Caisses du district de Montréal, de préférence à celle des Trois-Rivières qui nous compte parmi les siennes depuis le début de l'existence de la nôtre.

"Les membres de notre Caisse sont d'avis qu'il serait plus avantageux pour notre Caisse de nous joindre à celles de Montréal qui sont très actives et dans un centre plus rapproché du nôtre. Comme certains renseignements sont encore à venir, la discussion sur ce sujet est ajournée à la prochaine assemblée..."

(Conseil d'administration, 7 mars 1933)

"Il est proposé par M. A. Blanchard, appuyé par M. L. Martel que la Caisse populaire de Saint-Hyacinthe, soit affiliée à l'Union régionale des Caisses populaires Desjardins de Montréal, et qu'une demande à cet effet soit adressée au secrétariat de ladite Union régionale à Montréal. "Le secrétaire est alors autorisé à écrire au bureau-chef de l'Union régionale des Caisses populaires Desjardins de Montréal, et d'envoyer une copie de la présente résolution. Adopté à l'unanimité."

(Conseil d'administration, 4 février 1934)

Réponse de Montréal

"Montréal, le 16 mars 1934

"(...) J'ai grand plaisir à vous apprendre que le Conseil de l'Union régionale de Montréal, lors de sa réunion tenue cette semaine a décidé de vous accorder l'affiliation de votre Caisse à l'Union de Montréal, sujet à un rapport favorable de l'inspecteur lors de sa prochaine inspection.

"Avec nos meilleurs voeux d'expansion dans le respect de la lettre et de l'esprit de la loi et des statuts des Caisses populaires, j'ai le devoir de vous offrir l'expression de notre entier dévouement. Le secrétaire, signé Wilfrid Guérin."

(Conseil d'administration, 5 octobre 1934)

Décision à venir

"En terminant ses remarques, M. (Rosaire) Gauthier (inspecteur de la Fédération de Québec pour les Caisses populaires) nous informe que la question de l'affiliation à l'Union régionale des Caisses de Montréal, sera réglée dès son retour."

(Conseil d'administration, 7 novembre 1935)

Affiliation ou pas?

"Le secrétaire donne lecture d'une lettre reçue de l'Union régionale de Montréal invitant notre Caisse à assister à l'assemblée annuelle des Caisses de cette Union qui sera tenue à Montréal dimanche le 16 février prochain. Après discussion si nous étions affilié ou non à l'Union de Montréal, il est décidé à l'unanimité de tirer la chose au clair et de demander au secrétaire de nous faire parvenir un document ou une lettre que nous pourrions conserver dans les archives et qui indiquerait clairement notre affiliation; il est ensuite conclus à l'unanimité de l'assemblée qu'il n'était pas nécessaire quoique la chose puisse nous être utile de faire la dépense d'envoyer un délégué à Montréal."

(Conseil d'administration, 8 février 1936)

Une idée à exploiter

"M. l'abbé Robin, aumônier de la Caisse, remercie les sociétaires de l'intérêt qu'ils portent à la Caisse et de l'esprit montré dans les délibérations.

"M. l'abbé nous dit le désir de son Excellence de voir des Caisses établies dans toutes les paroisses afin d'aider au développement économique des nôtres. Monseigneur doit bientôt nommer un aumônier diocésain, afin d'aider davantage au développement d'une Union régionale dans notre diocèse, organisme qui aidera au maintien des anciennes Caisses, au développement de nouvelles, et former un capital capable d'aider à financer la construction d'Instituts religieux."

(Assemblée générale annuelle, 9 décembre 1943)

Se fonder une Union

"M l'abbé R. Salvail, aumônier de l'U.C.C., assiste à l'assemblée sur l'invitation du président; M. R. Brosseau est aussi invité à l'assemblée.

"Le but de l'assemblée est d'étudier l'opportunité de fonder une Union régionale pour les Caisses populaires du diocèse.

"M. Salvail nous fait part du désir de Mgr Douville de voir fleurir les Caisses dans le diocèse; il nous dit aussi que le mouvement part de l'U.C.C. parce que depuis deux ans, les diverses sections de cette Union ont étudié le fonctionnement des Caisses et demandent avec insistance la fondation de nouvelles Caisses.

"Après étude et discussion, l'assemblée paraît être en faveur de la fondation d'une Union régionale des Caisses populaires Desjardins du diocèse. Il est proposé par M. A. Blanchard, appuyé par M.-C. Quintal que M. Lucien Beauregard soit délégué à la réunion diocésaine

du 24 courant et soit autorisé à voter en faveur de la fondation d'une Union régionale diocésaine des Caisses populaires Desjardins.''

(Conseil d'administration,
22 février 1944)

La décision est prise

''Proposé par M. C. Quintal et secondé par M. L.-A. Beauregard que La Caisse populaire de Saint-Hyacinthe se déclare en faveur de la fondation d'une Union régionale des Caisses populaires du diocèse de Saint-Hyacinthe et est désireuse de s'y affilier dès sa fondation'' Adopté''

(Conseil d'administration,
2 mars 1944)

''Que le gérant soit autorisé à acheter une part de $50 à l'Union régionale de Saint-Hyacinthe.''

(Conseil d'administration,
7 juillet 1944)

Service à conserver

''Proposé (...) qu'une lettre soit envoyée à l'Union régionale de Montréal les avisant que la Caisse populaire de Saint-Hyacinthe est affiliée à l'Union régionale de Saint-Hyacinthe, mais que nous désirons continuer de faire partie de la Caisse centrale de Montréal.''

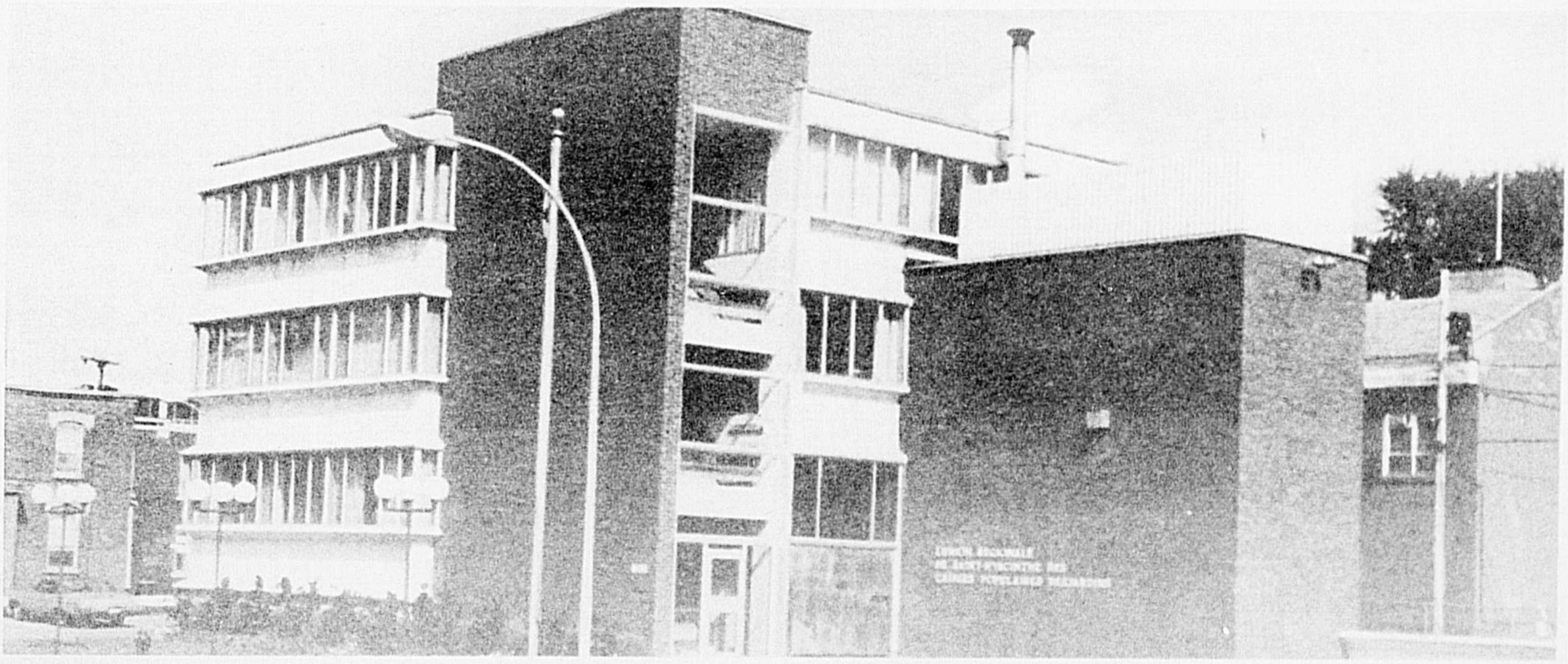
(Conseil d'administration,
7 juillet 1944)

La décision sera ratifiée

''M. J.-G. Lapalme, président de l'Union régionale de Saint-Hyacinthe, nous parle des avantages que peut fournir l'Union régionale et nous fait quelques remarques sur la structure des Caisses.

Il est ensuite proposé (...) que notre affiliation à l'Union régionale de Saint-Hyacinthe soit ratifiée par l'assemblée.''

(Assemblée générale annuelle,
17 décembre 1944)



Un local pour l'Union

''M. François Adam fait part aux directeurs que l'Union régionale des Caisses populaires est disposée à louer au prix de $50 par mois la pièce actuellement non-occupée à l'étage du bureau de la Caisse populaire.

''Après quelques moments de discussion (les directeurs acceptent, cependant) si un jour la locatrice décide d'entrer un ou des coffres-forts, le transport sera à leur frais et leurs risques, et sera responsable de tout dommage causé à la propriété.''

(Conseil d'administration,
24 février 1949)

Étroitement liée à la Caisse populaire de Saint-Hyacinthe, dans ses débuts, puisqu'elle partageait le même local, et dans la Maison des Oeuvres, et dans l'édifice actuel de la Caisse, l'Union régionale intégra ses propres bureaux il y a une dizaine d'années. Suite à sa fondation, différentes Caisses virent le jour dans la région maskoutaine. C'est ainsi qu'en 1943 la Caisse de Saint-Thomas-d'Aquin ouvrit ses portes, suivie de la Caisse de Sainte-Rosalie en 1944, de La Providence en 1948, de Dessaulles en 1951, de Saint-Joseph en 1956, du Bourg-Joli en 1957, de Douville en 1969 et Morin (dans l'Annexe) en 1967.

Étroitement liée à la Caisse populaire de Saint-Hyacinthe, dans ses débuts, puisqu'elle partageait le même local, et dans la Maison des Oeuvres, et dans l'édifice actuel de la Caisse, l'Union régionale intégra ses propres bureaux il y a une dizaine d'années. Suite à sa fondation, différentes Caisses virent le jour dans la région maskoutaine. C'est ainsi qu'en 1943 la Caisse de Saint-Thomas-d'Aquin ouvrit ses portes, suivie de la Caisse de Sainte-Rosalie en 1944, de La Providence en 1948, de Dessaulles en 1951, de Saint-Joseph en 1956, du Bourg-Joli en 1957, de Douville en 1969 et Morin (dans l'Annexe) en 1967.

Les membres dirigeants en 1977

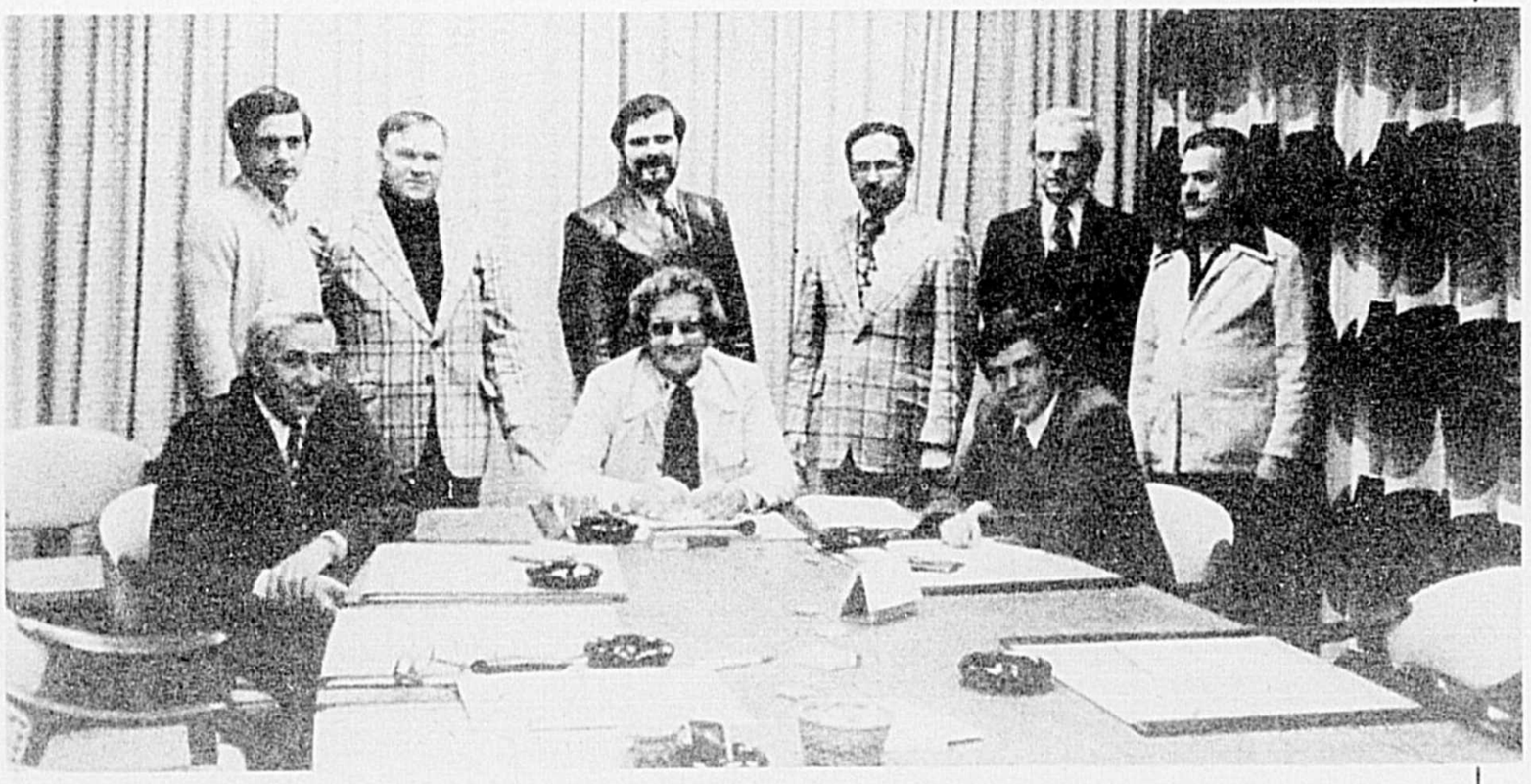
La commission de crédit
Composent la Commission de crédit, MM. Paul-Émile Lemoine, commissaire; Hervé Lemonde, président; et Euclide Brunette, commissaire.

Le Conseil d'administration
Les membres du Conseil d'administration sont (assis) de gauche à droite, MM. Paul-Émile Comtois, administrateur; Viateur Dubé, président; Gilbert Dragon, secrétaire et directeur; (debout) Jacques Dupré, vice-président; Denis Proulx, Réal Brodeur, administrateurs; Gilles Daudelin, directeur-adjoint au Crédit; Richard Bousquet et Fernand Penelle, administrateurs.

Le Conseil de surveillance
Le Conseil de surveillance est composé de MM. Normand Giard, surveillant; Oscar Duhaime, président; et Armand L'Heureux, surveillant.



La commission de crédit



Le Conseil d'administration



Le Conseil de surveillance

Une montée constante du chiffre d'affaires

Même s'il est délicat, voire injuste, de juger du succès d'une institution coopérative de par son chiffre d'affaires, parce que sa raison d'être n'est pas de faire de l'argent, mais d'être attentif aux besoins du milieu, *il n'en demeure* pas moins qu'instinctivement ou par curiosité, l'on jette toujours un regard sur le bilan pour connaître la situation financière de la Caisse.

Pourtant, les chiffres ne disent pas toujours ce qu'ils veulent dire; c'est un peu comme les données statistiques: ''à manoeuvrer délicatement''.

Un rapide survol des bilans financiers depuis le début de la Caisse démontre de prime abord un succès éclatant. En vingt ans, la Caisse franchit le million de dollars d'actif, en quarante ans, les dix millions, et en cinquante ans, les trente millions de dollars.

C'est pour le moins étourdissant!

Mais cela n'a pas été facile, surtout dans les premières années, à l'époque où les administrateurs devaient garder à l'esprit le principe d'entraide prêché par le Commandeur Desjardins, et la survie même de la Caisse, une marge où se rencontraient prudence, sagesse et charité.

Les premières années furent particulièrement difficiles. La Crise a fait son apparition avant même que la Caisse ait réussi à s'établir solidement. Malgré tout, les administrateurs ont pasé au-travers, sans connaître de déficit à la fin de chacune des années, même si l'actif a connu quelques baisses ici et là au cours de la première décennie.

À partir de 1943, l'on constate une montée fulgurante du chiffre d'affaires; c'est à l'époque où la Caisse, non sans hésitation et avec un léger retard, décide d'appuyer les projets de constructions, gérés en système coopératif: c'est d'abord la Coopérative à Brodeur, dans le Bourg-Joli, puis celle du Frère André dans l'Annexe.

Et parallèlement à tout cela, une montée constante du syndicalisme qui est venu donner son appui au Mouvement Desjardins.

En dépit de la course folle vers les biens de consommation qui donna naissance à la période d'inflation *que nous connaissons* aujourd'hui, la Caisse a continué à recueillir de plus en plus l'avoir de ses membres.

Ces nouveaux sociétaires n'avaient et n'ont peut-être pas tout l'esprit coopératif (restons dans les chiffres), mais ont contribué largement à faire passer l'actif de la Caisse au cours des dix dernières années, de $10 millions à $30 millions.

Encore l'an dernier, l'actif accusait une augmentation de $4 millions, en l'espace de douze mois.

Comment interpréter cette hausse toujours constante et surtout de plus en plus importante?

Rendus à ce niveau, les chiffres ne veulent plus rien dire. Il faut pour ainsi dire les oublier ou cesser de les analyser, et revenir à des dimensions cette fois humaines.

L'on se rend compte alors que la Caisse au cours de sa dernière année fiscale a consenti plus de $3 millions à des prêts personnels, et plus de $14 millions sur hypothèques, favorisant ainsi l'habitation.

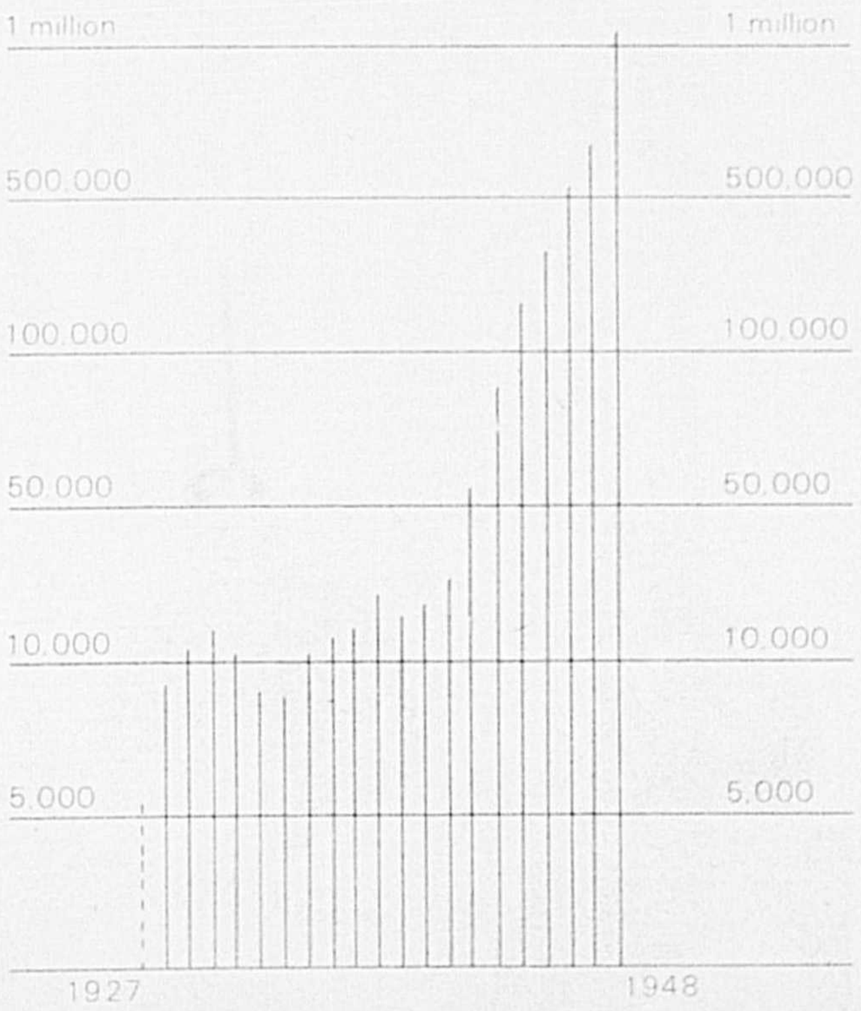
Il serait superflu de commenter plus avant ces données.

Bref, l'on constate qu'autant il a été difficile et long d'atteindre le premier million, autant il est facile aujourd'hui d'en ajouter trois ou quatre après une année d'opération.

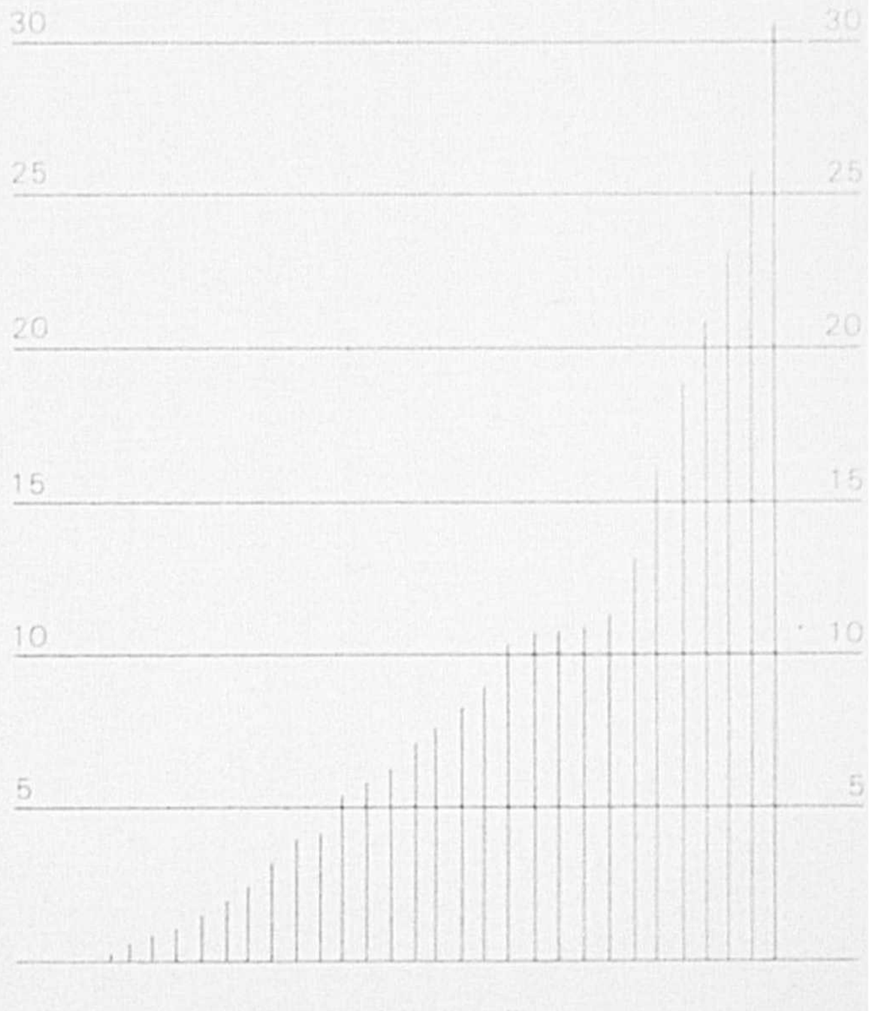
Mais, cessons de parler en terme de million, puisque dans le système coopératif, l'institution est riche non pas par son avoir, mais par ses membres.

Les actifs

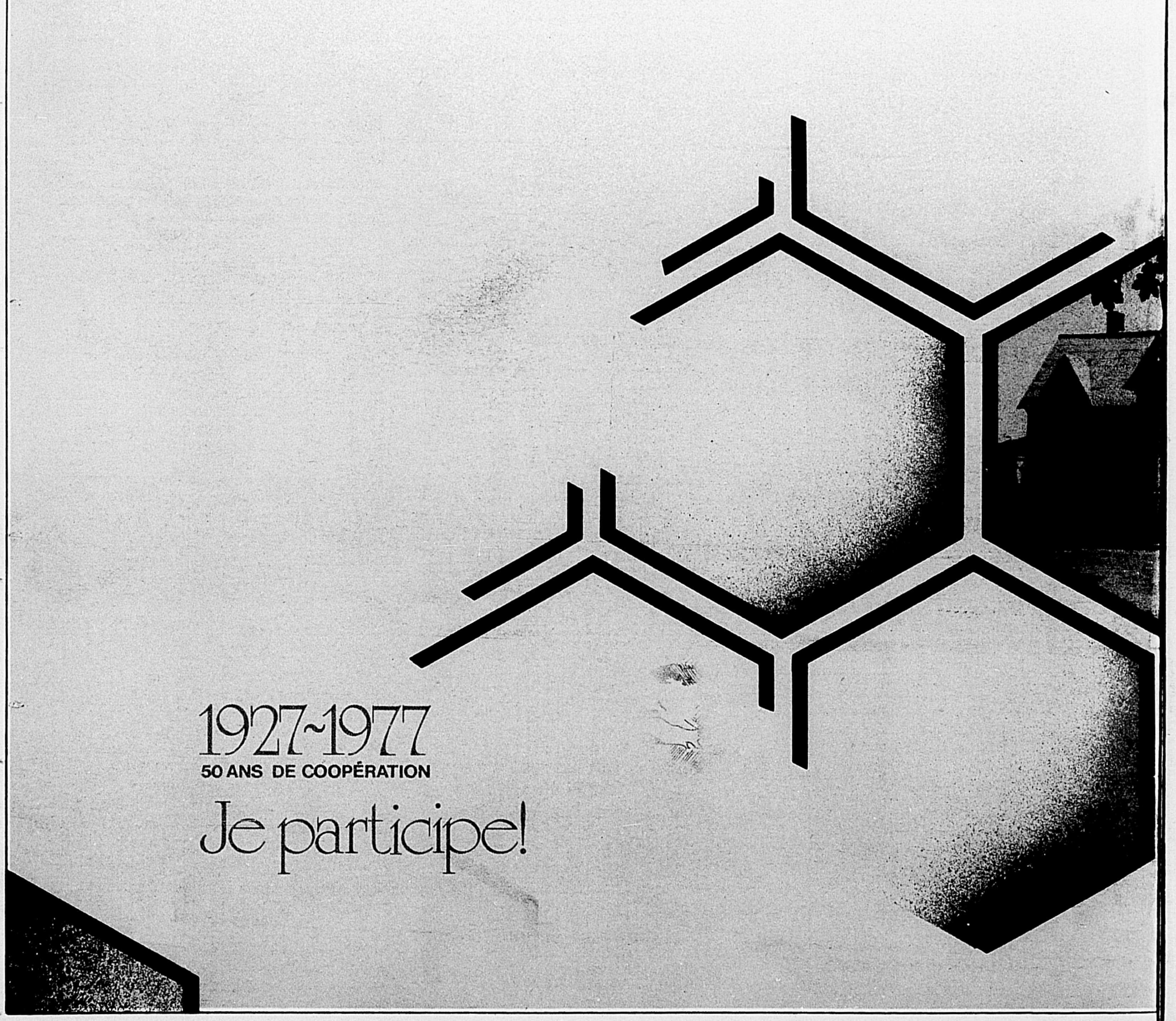
1927-'28 -	
1928-'29 -	
1929-'30 -	8,882.
1930-'31 -	11,615.
1931-'32 -	13,525.
1932-'33 -	10,759.
1933-'34 -	7,977.
1934-'35 -	7,701.
1935-'36 -	11,393.
1936-'37 -	14,216.
1937-'38 -	20,863.
1938-'39 -	32,585.
1939-'40 -	29,456.
1940-'41 -	32,146.
1941-'42 -	36,226.
1942-'43 -	59,170.
1943-'44 -	91,391.
1944-'45 -	213,413.
1945-'46 -	322,258.
1946-'47 -	512,745.
1947-'48 -	632,240.
1948-'49 -	1,071,159.
1949-'50 -	1,286,536.
1950-'51 -	1,449,807.
1951-'52 -	1,772,161.
1952-'53 -	2,116,416.
1953-'54 -	2,434,086.
1954-'55 -	2,722,031.
1955-'56 -	3,424,737.
1956-'57 -	4,145,587.
1957-'58 -	4,559,910.
1958-'59 -	5,488,956.
1959-'60 -	6,215,876.
1960-'61 -	6,698,407.
1961-'62 -	7,845,349.
1962-'63 -	8,510,488.
1963-'64 -	9,364,673.
1964-'65 -	9,381,054.
1965-'66 -	10,017,209.
1966-'67 -	10,404,234.
1967-'68 -	10,686,891.
1968-'69 -	10,906,348.
1969-'70 -	11,097,418.
1970-'71 -	13,223,192.
1971'-72 -	16,053,739.
1972-'73 -	18,747,723.
1973-'74 -	21,661,234.
1974-'75 -	23,580,922.
1975-'76 -	26,601,068.
1976-'77 -	30,791,686.



En route vers le million



au-delà du million


1927~1977
50 ANS DE COOPÉRATION
Je participe!